

VINGT-TROISIÈME RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE MONTRÉAL SUR LES SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE ET NEUVIÈME CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION DE VIENNE POUR LA PROTECTION DE LA COUCHE D'OZONE: 21-25 NOVEMBRE 2011

La vingt-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (RdP 23) et la neuvième Conférence des Parties à la Convention de Vienne s'ouvrent aujourd'hui à Bali, en Indonésie. La réunion préparatoire aura lieu de lundi à mercredi, et la réunion de haut niveau se déroulera jeudi et vendredi. Au cours de cette réunion, les délégués sont invités à examiner des décisions portant sur un large éventail de questions, notamment : le réapprovisionnement du Fonds multilatéral pour la mise en application du Protocole de Montréal (FML) ; les substances qui appauvrissent la couche d'ozone (SACO) sur les navires ; les questions relatives au bromure de méthyle ; les solutions de remplacement des SACO ; les agents de transformation et les stocks ; et les processus de désignation du Groupe chargé de l'évaluation technique et économique (GETE).

BREF HISTORIQUE DU RÉGIME DE L'OZONE

Les préoccupations selon lesquelles la couche d'ozone stratosphérique serait menacée par les CFC et d'autres substances anthropiques ont été soulevées, pour la première fois, au début des années 1970. A cette époque, les scientifiques ont averti que le rejet de ces substances dans l'atmosphère pouvait appauvrir la couche d'ozone, entravant sa capacité à empêcher les rayons ultraviolets nocifs d'atteindre la Terre. Cela compromettrait les écosystèmes océaniques, la productivité agricole et les populations animales, et porterait préjudice aux êtres humains à travers des taux plus élevés de cancers de la peau, de cataractes et un affaiblissement du système immunitaire. En réaction à ces préoccupations croissantes, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a convoqué en mars 1977 une conférence qui a adopté un Plan d'action mondial pour la couche d'ozone et établi un Comité de coordination pour guider l'action future sur la protection internationale de la couche d'ozone.

LA CONVENTION DE VIENNE: En mai 1981, le Conseil d'administration du PNUE a lancé des négociations sur un accord international pour la protection de la couche d'ozone et, en mars 1985, la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone a été adoptée. La Convention appelait à la coopération dans les domaines de la surveillance, de la recherche et de l'échange de données, mais n'a pas imposé l'obligation de réduire l'utilisation des SACO. La Convention compte aujourd'hui 196 parties.

LE PROTOCOLE DE MONTRÉAL: En septembre 1987, des efforts visant à négocier des obligations contraignantes pour réduire l'utilisation des SACO ont conduit à l'adoption du Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Le Protocole a introduit des mesures de contrôle

applicables à certains CFC et halons dans les pays industrialisés (les Parties non-visées à l'Article 5). Les pays en développement (les Parties visées à l'Article 5) ont bénéficié d'une période de grâce leur permettant d'accroître leur utilisation des SACO, avant de prendre des engagements. Le Protocole compte actuellement 196 parties.

Depuis 1987, plusieurs amendements et ajustements apportés au Protocole ont été adoptés, ajoutant de nouvelles obligations et des SACO supplémentaires, et ajustant les programmes de contrôle disponibles. Les amendements requièrent une ratification par un nombre déterminé de Parties avant leur entrée en vigueur, tandis que les ajustements entrent en vigueur automatiquement.

L'AMÉNDEMENT ET LES AJUSTEMENTS DE LONDRES: Les délégués à la deuxième Réunion des Parties (RdP-2), qui a eu lieu à Londres, Royaume-Uni, en 1990, ont resserré les programmes de contrôle et ont décidé d'ajouter dix CFC supplémentaires à la liste des SACO, ainsi que le tétrachlorure de carbone (CTC) et le méthyle chloroforme. À ce jour, 195 Parties ont ratifié l'Amendement de Londres. La RdP-2 a également établi le Fonds multilatéral (FML), qui couvre les coûts supplémentaires engagés par les parties visées à l'Article 5 au titre de la mise en oeuvre des mesures de contrôle du protocole et des fonctions de mécanisme d'échange et de couvrent englobant l'assistance technique, l'information, la formation et les coûts du Secrétariat du Fonds multilatéral. Le Fonds est reconstitué tous les trois ans, et a reçu des promesses de plus de 2,8 milliards de dollars depuis sa création.

L'AMÉNDEMENT ET LES AJUSTEMENTS DE COPENHAGUE: La RdP-4 s'est tenue à Copenhague, au Danemark, en 1992. Les délégués y ont resserré les programmes de contrôle disponibles et ont ajouté des mesures de contrôles sur le bromure de méthyle, sur les hydrobromofluorocarbures et sur les HCFC. La RdP-4 a également convenu d'adopter des procédures applicables aux cas de non-respect du protocole et a mis en place un Comité d'application. Le Comité d'application est chargé d'examiner les cas éventuels de non-respect des obligations par les parties, et formule, à l'intention de la RdP, des recommandations visant à s'assurer du respect intégral du Protocole. A ce jour, 194 Parties ont ratifié l'Amendement de Copenhague.

L'AMÉNDEMENT ET LES AJUSTEMENTS DE MONTRÉAL: A la RdP-9, tenue à Montréal, au Canada, en 1997, les délégués ont convenu d'un nouveau système de licences pour l'importation et l'exportation de ces substances, outre le resserrage des programmes de contrôle disponibles. Ils ont également convenu d'interdire le commerce du bromure de méthyle avec les non-Parties à l'Amendement de Copenhague. A ce jour, 185 Parties ont ratifié l'Amendement de Montréal.

L'AMÉNDEMENT ET LES AJUSTEMENTS DE PÉKIN: A la RdP-11, tenue à Pékin, Chine, en 1999, les délégués ont convenu de la réglementation du bromochlorométhane et de mesures de contrôle supplémentaires applicables aux HCFC, et de l'obligation de présenter des rapports concernant la quarantaine et les mesures d'avant expédition appliquées au bromure de méthyle. A l'heure actuelle, 171 parties ont ratifié l'Amendement de Pékin.

LA RDP-15 ET LA PREMIERE RDP EXTRAORDINAIRE: La RdP-15, tenue à Nairobi, au Kenya, en 2003, a abouti à des décisions sur nombre de sujets dont

celui des implications de l'entrée en vigueur de l'Amendement de Pékin. Des désaccords sont toutefois apparus sur les dérogations permettant l'utilisation du bromure de méthyle au-delà de 2004 dans le cadre des utilisations critiques pour lesquelles il n'existe aucune solution de rechange techniquement ou économiquement faisable. Les délégués ne sont pas parvenus à un accord et ont pris l'initiative sans précédent de convoquer une RdP "extraordinaire". La première Réunion extraordinaire des Parties au Protocole de Montréal (RdP-Ex-1) a eu lieu en mars 2004, à Montréal, Canada. Les parties y ont convenu de dérogations pour utilisations critiques (DUC) du bromure de méthyle pour l'année 2005 uniquement. L'introduction du concept d'un double-plafond, établissant une distinction entre vieille et nouvelle productions de bromure de méthyle, a été centrale pour ce compromis. Les Parties ont convenu d'un plafond de 30%, sur la nouvelle production des Parties, par rapport à leurs niveaux de référence de 1991, ce qui signifie que lorsque la quantité plafonnée s'avère insuffisante pour les utilisations critiques approuvées en 2005, les parties sont tenues de recourir aux stocks disponibles.

LA RDP-16 ET LA RDP-EX 2: La RdP-16 s'est déroulée à Prague, République tchèque, en 2004. Les travaux sur les dérogations de bromure de méthyle pour 2006 n'étaient pas terminés et les parties ont décidé d'organiser une deuxième RdP extraordinaire. La RdP-Ex-2 a eu lieu en juillet 2005, à Montréal, Canada. Les parties y ont convenu de niveaux supplémentaires de dérogations pour utilisations critiques (DUC) au titre de 2006. Dans le cadre de cette décision, les parties ont également convenu: que les DUC allouées au pays qui dépassent les niveaux permis par la RdP doivent être tirées des stocks disponibles, que les stocks de bromure de méthyle doivent être signalés et que les Parties doivent "s'efforcer" d'allouer des DUC aux catégories d'utilisation particulières spécifiées dans la décision.

LA CDP-7/RDP-17: La RdP-17 s'est tenue conjointement avec la septième Conférence des Parties à la Convention de Vienne (CdP-7) à Dakar, au Sénégal, en décembre 2005. Les parties y ont approuvé des dérogations pour utilisations essentielles au titre de 2006 et 2007, des DUC supplémentaires au titre de 2006 et des DUC au titre de 2007, et la production et la consommation de bromure de méthyle dans les pays des parties non-visées à l'Article 5, pour les utilisations critiques en laboratoire et à des fins d'analyse. Parmi les autres décisions prises, il y a lieu de citer celle concernant 470,4 millions de dollars pour la réapprovisionnement du FML avec, au titre de la période 2006-2008, un accord sur les termes de référence d'une étude de faisabilité concernant l'élaboration d'un système de surveillance du transit transfrontière des SACO réglementées.

LA RDP-18: La RdP-18 a eu lieu à New Delhi, en Inde, du 30 octobre au 3 novembre 2006. Les parties y ont adopté des décisions portant, entre autres: sur les travaux futurs devant suivre l'atelier du Secrétariat de l'ozone sur le Rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et du Groupe chargé de l'évaluation technique et économique (GETE); sur les difficultés rencontrées par certaines parties visées à l'Article 5, fabriquant des inhalateurs-doseurs (ID) fonctionnant aux CFC; sur le traitement des stocks de SACO relativement au respect des obligations; et sur une étude de faisabilité concernant l'élaboration d'un système de surveillance du transit transfrontière des SACO.

LA RDP-19: La RdP-19 s'est tenue à Montréal, Canada, en septembre 2007. Les délégués y ont adopté 29 décisions portant notamment: sur une élimination accélérée des HCFC; sur des dérogations pour utilisations essentielles et d'autres questions soulevées par les rapports de 2006 du GETE; sur des dérogations pour utilisations critiques du bromure de méthyle; et sur la surveillance du transit transfrontière et du commerce illicite des SACO.

LES CDP-8/RDP-20: La RdP-20 s'est tenue conjointement avec la CdP-8 de la Convention de Vienne à Doha, au Qatar, en novembre 2008. Les parties y ont convenu de réapprovisionner le Fonds multilatéral avec 490 millions de dollars au titre de la période 2009-2011 et ont adopté d'autres décisions concernant, entre autres: l'élimination écologiquement rationnelle des SACO; l'approbation des DUC, au titre de 2009 et 2010, pour le bromure de méthyle; et les questions touchant au respect des obligations et à la communication des données. Cette réunion a également été la première réunion du Protocole à ne pas utiliser de papier.

LA RDP-21: La RdP-21 a eu lieu à Port Ghâlib, en Egypte, du 4 au 8 novembre 2009 et a adopté des décisions sur: des solutions de rechange aux HCFC; le renforcement institutionnel; des utilisations essentielles; la gestion écologiquement rationnelle des banques de SACO; le bromure de méthyle; le budget; et les questions touchant aux données et au respect des obligations.

Les délégués y ont également examiné une proposition d'amendement du Protocole de Montréal pour y inclure les HFC, mais la proposition n'a pas été acceptée.

La RDP-22 : La RdP-22 a eu lieu à Bangkok, en Thaïlande, du 8 au 12 novembre 2010 et a adopté de décisions sur, entre autre : les termes de référence pour l'étude du GETE sur le réapprovisionnement du FML et pour l'évaluation du mécanisme financier ; et l'évaluation de technologies pour la destruction des SACO. Les délégués ont examiné, sans parvenir à un accord, deux propositions d'amendement du Protocole de Montréal visant à traiter les HFC, l'une présentée par les Etats-Unis, le Mexique et le Canada, et l'autre présentée par les Etats fédérés de Micronésie.

LES MESURES DE CONTROLE DES SACO EN VIGUEUR: En vertu des amendements apportés au Protocole de Montréal, les parties non visées à l'Article 5 ont été requises d'éliminer la production et la consommation: des halons, en 1994; des CFC, du tétrachlorure de carbone, du méthyle chloroforme et des hydrobromochlorofluorocarbons, en 1996; du bromochlorométhane, en 2002, et le bromure de méthyle d'ici à 2005. Les parties visées à l'Article 5 ont été requises d'éliminer la production et la consommation de hydrobromochlorofluorocarbons en 1996 et le bromochlorométhane en 2002. Les parties visées à l'Article 5 doivent encore éliminer: la production et la consommation des CFC, des halons et du CTC, en 2010; et le méthyle chloroforme et le bromure de méthyle, d'ici 2015. Dans le cadre de l'élimination accélérée des HCFC adoptée à la RdP-19, la production et la consommation de HCFC par les pays visés à l'Article 2 pays devaient être gelées en 2004 et éliminées graduellement d'ici 2020, tandis que pour les parties visées à l'Article 5, la production et la consommation de HCFC doivent être gelées en 2013 et éliminées graduellement d'ici 2030 (avec des objectifs intermédiaires à atteindre avant ces dates, à partir de 2015 pour les parties visées à l'Article 5). Des dérogations sont prévues dans ces processus d'élimination progressive pour permettre certaines utilisations qui ne disposent pas de solutions de remplacement possibles.

LES FAITS MARQUANTS DE LA PÉRIODE INTERSESSIONS

GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON

LIMITÉE: La 31ème réunion du Groupe de travail à composition non limitée du Protocole de Montréal (GTCNL-31) s'est tenue à Montréal, au Canada, du 1er au 5 août 2011. Les délégués ont examiné plusieurs questions issues du Rapport d'avancement 2011 du GETE, notamment: une révision des dérogations pour utilisations essentielles au titre de 2012 et 2013; une révision des dérogations pour utilisations critiques du bromure de méthyle au titre de 2012 et 2013; et l'utilisation du bromure de méthyle pour les procédures de mise en quarantaine et d'avant expédition (PQAE). Les Parties ont également discuté des résultats de l'évaluation rapport de l'équipe spéciale du GETE sur le réapprovisionnement du Fonds multilatéral pour la mise en application du Protocole de Montréal (FML) pour la période 2012-2014. La GTCNL-31 a examiné deux propositions d'amendement du Protocole de Montréal visant les HFC : la première était présentée par les Etats fédérés de Micronésie, et la deuxième par les Etats-Unis, le Mexique et le Canada.

LE GETE ET LES CCT: Plusieurs Comités des choix techniques (CCT) se sont réunis entre mai et octobre 2011 pour poursuivre leurs travaux menés dans le cadre des préparatifs de la RdP-23. Les travaux des CCT et de l'Equipe spéciale sont inclus dans les rapports 2011 du GETE, qui sera examiné par la RdP-23.

LE COMITE EXECUTIF: Le Comité exécutif du FML a tenu sa soixante-cinquième réunion du 14 au 18 novembre 2011 à Bali, en Indonésie. Le Comité a approuvé des projets d'investissement et des activités de programme de travail, y compris plusieurs plans de gestion de l'élimination progressive des HCFC.

LE COMITÉ D'APPLICATION: La quarante-septième réunion du Comité d'application au titre de la procédure applicable au non-respect du Protocole, s'est tenue à Bali, en Indonésie, les 18 et 19 novembre 2011. Le Comité d'application y a examiné les données fournies par le Secrétariat du Fonds multilatéral concernant les décisions pertinentes du Comité exécutif du Fonds et les activités menées par les institutions d'exécution, ainsi que les questions de non-respect des obligations. Ses recommandations seront examinées à la RdP-23.

LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP 9/RDP

23:

LUNDI, 21 NOVEMBRE 2011

Le segment préparatoire de la neuvième Conférence des Parties à la Convention de Vienne (CdP 9) et de la vingt-troisième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone (RdP 23) s'est ouvert à Bali, en Indonésie, ce lundi 21 novembre 2011.

Le matin, les délégués ont entendu les déclarations liminaires, ont examiné les questions d'organisation, et entendu les rapports du l'Equipe spéciale du Groupe chargé de l'évaluation technique et économique (GETE) sur la reconstitution du Fonds multilatéral pour la mise en application du Protocole de Montréal (FML).

Ils ont abordé dans l'après-midi les dérogations pour utilisations essentielles et critiques.

OUVERTURE DU SEGMENT PREPARATOIRE

Marco González, Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'Ozone, a décrit les avancées du Protocole de Montréal, notamment concernant : le plein respect des dispositions portant sur l'élimination progressive des CFC et des halons par plus de 95% des Parties en 2010 ; et l'élimination progressive de 98% des substances placées sous contrôle en application du Protocole. Il a instamment prié les Parties de poursuivre leurs efforts et leur engagement, et a souligné les liens avec les changements climatiques et le développement durable, en indiquant qu'un seul traité et un seul groupe ne peuvent protéger convenablement un environnement global complexe. González a mis en exergue des points de l'ordre du jour sur : la reconstitution du Fonds multilatéral (FML) ; les propositions d'extension du Protocole pour traiter les HFC ; la révision des résultats des équipes d'évaluation et des dérogations pour utilisations critiques ; et les travaux du GETE.

Le ministre indonésien de l'environnement, Balthasar Kambuaya, a ouvert la RdP 23 et présenté le projet de la déclaration de Bali, qu'il a décrit comme une voie pour la transition vers des solutions alternatives à bas Potentiel de réchauffement global (PRG) pour remplacer les SACO. Il a invité les Parties à apporter leur soutien à cette initiative.

QUESTIONS D'ORGANISATION

La co-présidente du segment préparatoire Gudi Alkemada (Pays-Bas), a présenté l'ordre du jour.

Le BURKINA FASO a proposé l'examen de son projet de décision visant à mobiliser des fonds autres que le FML pour accélérer l'élimination progressive des hydrochlorofluorocarbones (HCFC) en Afrique dans le cadre des questions autres, et les délégués ont approuvé.

L'ARGENTINE a proposé d'aborder l'ajustement pour l'inflation dans les programmes nationaux et les Parties ont convenu que cette question serait examinée dans le cadre du point sur la reconstitution.

Sur les alternatives au bromure de méthyle dans l'agriculture, l'EGYPTE a mis en exergue les difficultés actuelles rencontrées par les agriculteurs, en demandant une application plus aigüe des mesures de 2014 et en proposant que ceci soit discuté dans le cadre des questions autres.

L'OUGANDA a demandé des informations sur toutes les promotions et désignations du Secrétariat faites dans les dix dernières années, ainsi que sur les rapports budgétaires et financiers correspondants, et la co-présidente Alkemada a prié le Secrétariat de les lui fournir.

L'INDONESIE a suggéré d'inscrire la déclaration de Bali proposé par l'Indonésie à l'ordre du jour pour qu'elle soit discutée dans le cadre des questions autres, et les Parties ont accepté.

L'INDE a proposé, avec le soutien de la CHINE, du BAHREIN, du KOWEIT, du LIBAN, de la MALAISIE, du VENEZUELA, et du BRÉSIL, que les deux propositions d'amendement du Protocole de Montréal visant à inclure les HFC soient supprimés de l'ordre du jour, estimant que les HFC sont en dehors du mandat du Protocole de Montréal et proposant que les Parties se concentrent plutôt sur les questions prioritaires qui se trouvent dans le mandat du Protocole.

Indiquant que les propositions d'amendements sur les HFC ont été présentées conformément à la procédure prévue, six mois en avance par rapport à la RdP 23, les Etats-Unis ont estimé, avec le soutien de l'UE et de la Suisse, que cette question devrait être discutée dans le cadre d'un groupe de contact. L'UE et le Canada ont indiqué que lors de la RdP 22 à Bangkok, 91 Parties avaient signé la déclaration pour une transition globale des HCFC et des CFC vers des alternatives écologiquement rationnelles, qui soulignait l'intention des signataires de prendre davantage de mesures en application du Protocole de Montréal pour conduire la transition mondiale vers des alternatives écologiquement rationnelles aux HCFC et aux CFC. Le BURKINA FASO, Le MAROC, le NIGERIA, et la REPUBLIQUE DOMINICAINE ont approuvé la discussion de cette question dans le cadre d'un groupe de contact. Les ETATS FEDERES DE MICRONESIE ont souligné que la production croissante de HFC est poussée par l'accord d'élimination des HCFC contenu dans le Protocole.

Le Mexique a souligné, en signalant la contribution de la communauté scientifique, le besoin d'aborder les impacts des alternatives aux SACO.

La co-présidente Alkemada a proposé de laisser la question à l'ordre du jour pour une « discussion minutée ». Elle a indiqué que les inquiétudes de chaque Partie seront soigneusement reprises dans le compte-rendu de la réunion. Les délégués ont approuvé et l'ordre du jour a été adopté.

EXAMEN DES QUESTIONS CONCERNANT À LA FOIS LA CONVENTION DE VIENNE ET LE PROTOCOLE DE MONTRÉAL

RAPPORTS FINANCIERS ET BUDGETS DES FONDS D'AFECTATION SPECIALE POUR LA CONVENTION DE VIENNE ET LE PROTOCOLE DE MONTRÉAL:

Le président du segment préparatoire Ndiaye Cheikh Sylla (Sénégal) a présenté ce point, dans le cadre duquel le CANADA, le JAPON, la SUISSE, la SUEDE, l'ALLEMAGNE, la GAMBIE, la FRANCE, le MEXIQUE, les ETATS-UNIS, et le DANEMARK se sont portés volontaires pour participer au Comité budgétaire présidé par Alessandro Giuliani (Peru (Italie)).

ETAT DE RATIFICATION DE LA CONVENTION DE VIENNE, DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL ET DES AMENDEMENTS AU PROTOCOLE DE MONTRÉAL:

Le Secrétariat a présenté ce point et les Parties ont demandé la préparation d'un projet de décision à examiner dans le cadre du segment de haut niveau.

QUESTIONS CONCERNANT LE PROTOCOLE DE MONTRÉAL

RECONSTITUTION DU FONDS MULTILATÉRAL POUR L'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL :

Rapport supplémentaire de l'Equipe spéciale du GETE sur la reconstitution :

Les membres du GETE Shiqiu Zhang, Lambert Kuijpers, et Daniel Goldberg ont présenté le rapport supplémentaire de l'Equipe spéciale du GETE sur la reconstitution (ESR) pour la période 2012-2014 et au-delà. Le montant total de financement

requis y est estimé à 460-540 millions de dollars américains, contrairement au chiffre de 390-477 millions avancé dans le rapport principal. L'étude se base sur : les Plans de gestion de l'élimination progressive des HCFC (PGEH) approuvés par le Comité exécutif du FML ; six scénarios appliqués aux PGEH non encore approuvés ; et le financement requis pour la fin de production. Les résultats mentionnent, entre autre : que 86 Parties ont présenté les données de base pour 2010 alors que 59 ne l'ont pas encore fait ; que le financement requis pour la fin de production se situe entre 193 et 218 millions de dollars américains ; que la production de stocks de HCFC a doublé tous les 3 ans au cours de la dernière décennie ; et que, sur une base de 3% d'inflation, les coûts du renforcement institutionnel s'accroîtront de 1,34 millions.

Goldberg a présenté l'évaluation de l'ESR, proposant des niveaux de financement d'environ 500 millions de dollars américains, 790 millions et 797 millions pour les première, deuxième et troisième périodes triennales respectivement.

L'INDE et la SUISSE ont souhaité savoir si la fermeture des unités de production de type swing était éligible au financement, et Goldberg a affirmé que cette option avait été envisagée.

La CHINE a souligné que les niveaux de financement devraient être basés sur les besoins des pays en développement, et a appelé les Parties à reconnaître qu'un « financement efficace et continu » est nécessaire au respect des dispositions.

Le CANADA a demandé une indication des niveaux de reconstitution sur la base de scénarios variés, comme par exemple : un financement de 10% pour une production de base, « l'exclusion du financement pour les unités de production de type swing » et le réacheminement de certains HCFC vers des utilisations de stocks.

Le co-président Sylla a proposé que des représentants de la Belgique et de Sainte-Lucie président le groupe de contact sur la reconstitution chargé de poursuivre les discussions en la matière, et les délégués ont approuvé. Le co-président Sylla a salué les commentaires des Parties sur la présentation du GETE.

La SUISSE a suggéré, avec le soutien des Etats-Unis, que la première réunion du groupe de contact soit « ouverte » et que les suivantes soient « fermées ». Les Etats-Unis ont signalé des contraintes budgétaires, en demandant la prise urgente de mesures pour aider les Parties à respecter les dispositions et la prestation d'assistance pour mener à bien les transitions de la façon la plus rentable possible. Le représentant des Etats-Unis a proposé de limiter le nombre de Parties présentes dans le groupe de contact à dix pays membres visés à l'article 5 et dix Parties non visés à l'article 5.

La POLOGNE a exprimé, au nom des 27 pays membre de l'UE, des inquiétudes concernant les calculs exposés par le supplément au rapport du GETE sur le financement requis pour la période triennale 2012-2014 dans le secteur de la production et s'est engagée, avec l'Australie, sur une reconstitution réussie qui tienne compte de la situation économique actuelle. Mettant l'accent sur les difficultés financières rencontrées par les Parties non visées à l'article 5, le JAPON a souligné le besoin de financer le FML à la fois par les sources traditionnelles de financement et par d'autres sources, y compris les Parties visées à l'article 5.

L'AGENCE DE RECHERCHE SUR L'ENVIRONNEMENT (EIA) a affirmé que la présente CdP/RdP doit envoyer un signal clair concernant la mobilisation de ressources financières appropriées pour la transition vers des alternatives respectueuses du climat.

Le co-président Sylla a demandé aux groupes régionaux de désigner des représentants pour le groupe de contact. Le BRÉSIL a proposé, avec le soutien du MEXIQUE, que le groupe de contact sur la reconstitution soit ouvert à toutes les Parties, alors que les ETATS-UNIS ont préféré un nombre limité de membres au nom de l'efficacité. Le co-président Sylla a proposé, avec l'accord des délégués, que la première réunion du groupe de contact soit ouverte et que les réunions suivantes soient limitées aux représentants désignés.

Prolongation du mécanisme à taux de change fixe : Les Parties ont convenu de transmettre au segment de haut niveau un projet de décision visant à prolonger la disposition portant sur le mécanisme de taux de change fixe (UNEP/OzL.Conv.9/3-UNEP/OzL.Pro.2/3, XXIII/IB).

QUESTIONS RELATIVES AUX DÉROGATIONS À L'ARTICLE 2 DU PROTOCOLE DE MONTREAL:

Demandes de dérogation pour utilisations essentielles: Sur cette question, l'UE a rappelé au Comité des choix techniques pour les produits médicaux (CTPM) qu'il reste des questions en suspens depuis la 31ème réunion du Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL), et la SUISSE a approuvé les recommandations du GETE. Le BENGHADESH a sollicité, avec le soutien des ETATS-UNIS, l'approbation de sa demande de dérogation pour utilisation essentielle visant les inhalateurs-doseurs (MDI) en lieu et place de la quantité proposée par le CTPM, en indiquant qu'il ne demanderait pas le renouvellement de cette dérogation en 2013. Le CANADA a instamment demandé aux Parties bénéficiant de dérogations pour utilisations essentielles d'utiliser les CFC stockés, et a recommandé une accélération des transitions vers les alternatives aux CFC. La CHINE a indiqué que ces transitions prennent du temps, en soulignant la complexité des processus d'approbation et d'administration. Le co-président Sylla a invité le CTPM, la Chine et les Parties intéressées à soumettre un rapport à la plénière.

Marco González, Secrétaire exécutif, a informé les Parties de l'autorisation donnée par le Secrétariat en collaboration avec le GETE pour une dérogation d'urgence demandée par le Mexique sur le CFC-12 de qualité pharmaceutique utilisée dans la production des MDI, en indiquant que le Mexique s'est engagé à compenser cette consommation par la destruction d'une quantité équivalente de CFC-11.

Demande de dérogation pour utilisation essentielle de chlorofluorocarbène 113 dans l'industrie aéronautique en Fédération de Russie: La FEDERATION DE RUSSIE doit tenir des discussions techniques avec l'UE et les ETATS-UNIS, et établir un rapport.

Demandes de dérogation pour utilisations critiques pour 2012 et 2013: Les co-présidents Mohamed Besri (Maroc), Michelle Marcotte (Canada), Marta Pizano (Colombie) et Ian Porter (Australie) du Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle (CCTBM) ont présenté les tendances détaillées des demandes de dérogations pour utilisations critiques (DUC) du bromure de méthyle et les recommandations du CCTBM, en soulignant les réductions et une élimination progressive possiblement finalisée en 2015.

Porter a souhaité obtenir des directives de la part des Parties à la lumière de cette réduction des DUC, des ressources limitées et de la possibilité de tenir les réunions par voie électronique.

CUBA a demandé plus d'information sur les critères employés dans le processus d'approbation, en soulignant que le mandat confié au CCTBM devrait être respecté.

La JORDANIE a proposé que le FML soutienne un projet sur le contrôle du bromure de méthyle utilisé pour la quarantaine et les traitements préalables à l'expédition (QTPE).

Porter a signalé que le CCTBM a besoin d'épreuves et d'informations issues de la recherche et que celles-ci doivent être fournies par les Parties. Marcotte a ajouté que les alternatives au bromure de méthyle sont spécifiques à la matière première, au type de culture et à une situation donnée, en indiquant que les rapports du CCTBM couvrent des périodes récentes. Pizano a signalé que 30 à 35% de l'actuelle utilisation pour QTPE peut être remplacée par des alternatives existantes et a proposé de fournir davantage d'information sur le sujet.

Les ETATS-UNIS ont mis en exergue leurs progrès dans l'élimination progressive de l'utilisation du bromure de méthyle depuis 1991. Le représentant a exprimé son inquiétude face à la réduction opérée par le CCTBM concernant les DUC dont bénéficient les ETATS-UNIS, en signalant que le CCTBM n'a pas pu parvenir à un consensus, ce qui s'est traduit par cinq rapports minoritaires cette année. Il a indiqué que les ETATS-UNIS présenteront au Secrétariat un document de séance (CRP) sur la question, suggérant que le CCTBM continue de se réunir en personne lorsqu'il est nécessaire de mener un « travail substantiel » pour atteindre un consensus.

L'Australie a demandé au CCTBM de fournir des informations suffisantes sur sa méthodologie, de façon à ce que les Parties puissent mieux comprendre ses conclusions.

L'UE a signalé quelques inconsistances dans certains chiffres en indiquant qu'il faut s'employer à clarifier davantage les processus utilisés par le CCTBM. Le CANADA a instamment prié le CCTBM de trouver des solutions et de régler les problèmes attenants aux processus. La SUISSE a soulevé des doutes concernant le processus d'évaluation des DUC.

Le Conseil de défense des ressources naturelles (NRDC) a indiqué que les ETATS-UNIS continuent d'employer du bromure de méthyle pour des usages non critiques. Le représentant de l'ONG a proposé que les stocks existants soient employés pour des usages critiques et non en dehors ni au-delà de ces usages.

Les Parties ont convenu de poursuivre les discussions de façon bilatérale.

DANS LES COULOIRS

A mesure que la température monte sous le tropique de Bali, les délégués de la CdP 9/RdP 23 passent un temps significatif à débattre des questions relatives aux HFC d'air chaud, ces composés utilisés comme substituts aux CFC et HCFC qui sont également de puissants gaz à effet de serre. Les Parties se sont rapidement rangées sur les lignes de fronts dessinées lors des RdP 21 et 22 concernant la possibilité d'amender le Protocole afin d'y inclure la réduction progressive des HFC. Bien qu'il ait été convenu de laisser la question à l'ordre du jour, il est fort improbable de voir quelque progrès que ce soit en la matière dans cette semaine de négociations.

Certains espèrent avancer sur cette question grâce à la déclaration de Bali proposée par l'Indonésie. Ils ont indiqué que le projet de déclaration propose d'établir une feuille de route pour la réduction progressive des alternatives aux SACO présentant un haut PRG (nom de code des HFC). D'autres se sont montrés plus circonspects, en signalant que les Parties opposées à la discussion portant sur les HFC dans le cadre du Protocole ne seront probablement pas disposées à soutenir une déclaration qui propose d'établir une feuille de route pour la réduction de ces substances.

LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP 9/RDP

23:

MARDI, 22 NOVEMBRE 2011

Le segment préparatoire de la CdP 9 à la Convention de Vienne et de la RdP 23 au Protocole de Montréal ont tenu leur seconde journée de réunions à Bali, en Indonésie, ce mardi 22 novembre 2011.

Les délégués ont abordé dans la matinée les questions relatives aux dérogations à l'article 2 et entamé les discussions sur l'actualisation du processus de désignation au GETE et de l'information sur les solutions de remplacement des SACO.

Dans l'après-midi, ils ont entendu les rapports du Comité d'application et les recommandations issues de la réunion des Directeurs de recherche sur l'ozone (ORM). En fin d'après-midi et lors d'une session plénière en soirée, les délégués ont débattu des propositions d'amendement au Protocole de Montréal.

Les groupes de contact sur la reconstitution et sur les utilisations QTPE du bromure de méthyle se sont réunis dans le courant de la journée et jusque dans la soirée.

QUESTIONS CONCERNANT LE PROTOCOLE DE MONTREAL

QUESTIONS RELATIVES AUX DÉROGATIONS À L'ARTICLE 2 DU PROTOCOLE DE MONTREAL:

Utilisations QTPE du bromure de méthyle: L'UE a présenté son projet de décision (UNEP/OzL.Pro.23/CRP.6) demandant, entre autre, au GETE de fournir des données sur les tendances de la consommation de bromure de méthyle, et au Secrétariat de travailler conjointement avec la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) afin de déterminer les besoins phytosanitaires. Le délégué de l'UE a appelé, avec le soutien de la SUISSE, à un renforcement des relations entre le Protocole de Montréal et la CIPV.

L'INDE a fait objection au projet de décision avec le soutien de l'ARGENTINE, au motif que l'utilisation QTPE de bromure de méthyle n'est pas sous le contrôle du Protocole de Montréal. Le MEXIQUE a demandé, avec le soutien de la COLOMBIE, de l'Australie et du JAPON, une meilleure information sur l'utilisation actuelle du bromure de méthyle. L'INDONÉSIE, le JAPON et la NOUVELLE-ZÉLANDE ont souligné son utilisation pour l'exportation d'aliments et d'autres produits biologiques, et la NOUVELLE-ZÉLANDE a proposé que cette question soit placée dans le domaine de la prise de décisions souveraines et bilatérales.

La CHINE, l'ARGENTINE et l'INDE ont estimé que les Parties devraient fournir volontairement les informations détaillées sur l'utilisation QTPE du bromure de méthyle. Ils ont également estimé que ceci demanderait une assistance technique et financière.

Le BRÉSIL, les ÉTATS-UNIS, les PHILIPPINES et l'ÎLE MAURICE ont proposé des discussions plus poussées et les délégués ont convenu d'établir un groupe de contact.

Dérogation globale pour l'utilisation analytique et en laboratoire: La CHINE, l'Australie, l'UE et les ÉTATS-UNIS ont annoncé qu'il avaient rédigé un document de séance proposant une période de grâce pour les pays en développement concernant les dérogations pour l'utilisation analytique et en laboratoire des SACO, document devant être soumis à discussion en séance plénière.

Atténuation continue des émissions de SACO résultant de leur utilisation comme produits intermédiaires et comme agents de transformation: La co-présidente Alkemada a présenté une étude de faisabilité menée par le GETE sur la réduction ou l'élimination des émissions de SACO résultant de leur utilisation comme produits intermédiaires et comme agents de

transformation, soulignant entre autre: le manque de solutions de remplacement viables à l'utilisation de SACO comme produits intermédiaires; le caractère incertain des estimations d'émissions résultant de leur utilisation comme produits intermédiaires; et les inconsistances concernant les émissions de tétrachlorure de carbone. L'UE a retracé les progrès réalisés dans la période intersessions, qui sont traduits dans un document de séance sur les produits intermédiaires (UNEP/OzL.Pro.23/CRP.4) et dans un document sur les agents de transformation (UNEP/OzL.Pro.23/CRP.5). L'UE a proposé d'établir un groupe de contact, avec le soutien des ÉTATS-UNIS, de l'AUSTRALIE et du CANADA mais avec l'opposition de l'INDE. La co-présidente Alkemada a proposé d'établir un groupe de contact présidé par Blaise Horisberger (Suisse), et les délégués ont approuvé.

MISE À JOUR DE LA PROCÉDURE À SUIVRE POUR LA PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET LES DIRECTIVES SUR LA PROCÉDURE DE RÉCUSATION DES MEMBRES DU GETE:

Le co-président Sylla a présenté ce point de l'ordre du jour sur la mise à jour de la procédure de présentation des candidatures et des directives de récusation des membres du GETE. Les délégués ont convenu d'établir un groupe de contact co-présidé par Masami Fujimoto (Japon) et Javier Camargo (Colombie).

TRAITEMENT JURIDIQUE DES SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE UTILISÉES POUR L'ENTRETIEN DES NAVIRES:

La co-présidente Alkemada a présenté un projet de décision (UNEP/OzL.Conv.9/3-UNEP/OzL.Pro.23/3[K]) portant sur les responsabilités en termes de rapport et de réglementation des pays à pavillon de complaisance, et a demandé aux Parties de fournir une proposition consensuelle.

Les délégués ont convenu d'établir un groupe de contact co-présidé par Marissa Gowrie (Trinité et Tobago) et Cornelius Rhein (UE).

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT DES SACO:

Les délégués ont convenu de poursuivre les discussions sur l'étude proposée par la Suisse des solutions de remplacement à PRG faible et élevé pour les CFC et les HCFC (UNEP/OzL.Conv.9/3-UNEP/OzL.Pro.23/3[J]) dans le cadre d'un groupe de contact co-présidé par Leslie Smith (Grenade) et Mikkel Sørensen (Danemark).

UTILISATION DU BROMURE DE MÉTHYLE EN

AFRIQUE: La co-présidente Alkemada a présenté le projet de décision (UNEP/OzL.Conv.9/3-UNEP/OzL.Pro.23/3[A]) visant à confier au GETE l'examen des tendances de consommation en Afrique, l'étude des impacts de l'élimination progressive et la faculté de recommander des activités. Les Parties ont convenu de reporter la discussion jusqu'à ce que le document de séance préparé par l'Égypte soit disponible.

PROPOSITIONS D'AMENDEMENT AU PROTOCOLE DE MONTREAL:

Le président a invité les proposant à présenter en plénière les éléments contenus dans leurs propositions. Dans leur présentation de sa proposition (UNEP/OzL.Pro.23/5), les ÉTATS FEDERES DE MICRONÉSIE (EFM) ont appelé les Parties à examiner leurs obligations morales et éthiques afin d'inclure les HFC dans le champs d'application du Protocole de Montréal. Les ÉTATS-UNIS, le CANADA et le MEXIQUE ont parlé de la proposition nord-américaine (UNEP/OzL.Pro.23/6) et mis en exergue l'étude récemment parue du PNUE établissant des liens entre le climat et l'ozone à travers les HFC. Les ÉTATS-UNIS ont rappelé la responsabilité qui incombe aux Parties à la Convention de Vienne de prévenir les impacts négatifs sur l'environnement des décisions en vue de l'élimination progressive.

En réponse à ces propositions, le BURKINA FASO, le BRÉSIL, les ILES COOK, la GEORGIE, le SENEGAL, l'OUGANDA, l'ANCIENNE REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDONIE, le BENIN, la COLOMBIE, le NIGERIA, l'UE, SAINTE LUCIE, la GRENADE, le BANGLADESH, la SUISSE, les ILES MARSHALL, le BELARUS, l'Australie, l'INDONESIE, la REPUBLIQUE DOMINICAINE, le JAPON et le KENYA ont soutenu la mise en place d'un groupe de contact pour discuter des amendements. Le MOZAMBIQUE a soutenu les propositions d'amendement.

La GEORGIE a souligné qu'avec tant de points critiques à résoudre dans le cadre du Protocole de Kyoto, les négociateurs de la CCNUC n'auront probablement pas le temps de se pencher sur les HFC. Son représentant a plaidé pour des signaux clairs à l'intention des industriels concernant l'élimination progressive des HFC. Le Koweït et l'ANCIENNE REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDONIE ont plaidé pour une action d'urgence, en signalant respectivement les températures élevées dans les pays du Golfe et les récentes inondations et sécheresses.

L'ARGENTINE a souligné que les HFC s'inscrivent dans le cadre du Protocole de Kyoto et a estimé que le Protocole de Montréal devrait plutôt s'employer à fournir des incitations pour les solutions de remplacement à faible PRG à travers le FML. Le VENEZUELA, la CHINE et l'INDE ont également fait objection à la mise en place d'un groupe de contact sur cette question.

La MALAISIE a proposé de reporter la discussion sur les propositions d'amendement. Compte tenu du manque d'accord entre les Parties concernant la poursuite des discussions dans un groupe de contact, la co-présidente Alkemade a proposé que les Parties poursuivent les discussions de façon informelle. Les ETATS-UNIS et le CANADA ont exprimé leur déception, en affirmant que de nombreuses Parties étaient disposées à discuter de cette question. La co-présidente Alkemade a proposé que les Parties soulèvent les questions relatives aux propositions dans le cadre du groupe de contact sur les solutions de remplacement des SACO.

DOMAINES D'INTERET POTENTIELS POUR LES RAPPORTS QUADRIENNAUX DES GROUPES D'EVALUATION POUR 2014:

Le co-président Sylla a présenté la compilation d'idées réalisée par le Secrétariat à partir des groupes d'évaluation, et a suggéré que le document de séance de l'UE soit publié en ligne afin que les Parties puissent manifester leur intérêt sur la mise en place d'un groupe de contact. Ceci a été approuvé par les Parties.

SITUATION DU NEPAL A L'EGARD DE L'AMENDEMENT DE COPENHAGUE AU PROTOCOLE DE MONTREAL: Le co-président Sylla a présenté la demande faite à la RdP par le Népal pour qu'elle examine l'état de son respect des dispositions. Le NEPAL a instamment prié les Parties, avec le soutien de l'EGYPTE, de la GRENADE et du KOWEIT, de reconnaître le NEPAL comme Partie respectant intégralement les dispositions, de façon à lui permettre d'accéder au financement du FML.

Un représentant du Comité d'application a souligné que cette question avait été examinée lors de la réunion du 18 novembre, et qu'il y avait été constaté que le Népal respectait les dispositions du Protocole mais qu'il devait encore ratifier l'amendement de Copenhague ; par conséquent, a-t-il conclu, la situation du Népal est celle d'une Partie n'ayant pas ratifié l'amendement. Les Parties ont convenu de reprendre cette question lors de la RdP 24.

QUESTIONS CONCERNANT LE RESPECT DES DISPOSITIONS ET LA COMMUNICATION DES DONNEES EXAMINEES PAR LE COMITE D'APPLICATION :

Ghazi Al Odat (Jordanie) a rapporté les discussions concernant le respect des dispositions tenues lors des 46ème et 47ème réunion du Comité d'application. Il a présenté des projets de décision concernant : les Parties qui n'ont pas soumis leurs rapports ; le non-respect par la Lybie, l'Irak et le Yémen ; le commerce de l'UE et de la Fédération de Russie avec le Kazakhstan ; la révision des niveaux de référence ; l'application des décimales ; et l'attribution de licences. La co-présidente Alkemade a proposé de transmettre les projets de décisions (UNEP/OzL.Pro.23/CRP.3) au segment de haut niveau et les délégués ont accepté.

QUESTIONS CONCERNANT LA CONVENTION DE VIENNE

RAPPORT DE LA HUITIEME REUNION DES DIRECTEURS DE RECHERCHES SUR L'OZONE DES PARTIES A LA CONVENTION DE VIENNE: Michael Kurylo, président de la huitième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone (ORM), a présenté des recommandations visant, notamment, à : poursuivre et élargir le suivi et l'analyse systématique des gaz portant atteinte à l'ozone et au climat ; étudier les liens existants entre la variabilité et les changements affectant l'ozone et le climat ; archiver les données ; et renforcer les capacités nationales (UNEP/OzL.Conv.9/6).

La CHINE a exprimé son inquiétude concernant le chevauchement des travaux d'observation dans le cadre des changements climatiques. Kurylo a répondu que les efforts seraient complémentaires.

Le SRI-LANKA a présenté un projet de décision (CRP.2) adoptant les recommandations des ORM, et l'Australie a suggéré de combiner les discussions portant sur ce point et

celles portant sur le projet de décision sur le financement de ces activités par le Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Vienne (CRP.1). La CHINE a demandé plus de temps pour les discussions, au motif que le document de séance CRP.2 fait référence à des concentrations croissantes de Gaz à effet de serre (GES) et aux changements climatiques qui leur sont associés. Le BRÉSIL a partagé les inquiétudes de la Chine concernant le régime des changements climatiques, qui dispose, a-t-il précisé, d'un programme d'observation et de suivi systématique. L'UE a soutenu la décision et les ETATS-UNIS ont proposé des discussions plus poussées.

ETAT DU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE DESTINE A FINANCER DES ACTIVITES DE RECHERCHE ET D'OBSERVATION SYSTEMATIQUES RELEVANT DE LA CONVENTION DE VIENNE : Le Secrétariat a ouvert la discussion sur le Fonds d'affectation spéciale. Le SRI LANKA a également présenté un projet de décision sur le financement des activités (UNEP/OzL.Conv.9/CRP.1), qui a été soutenu par l'UE.

Le co-président Sylla a suggéré de reprendre la discussion sur les questions concernant la Convention de Vienne plus tard dans la semaine, une fois les projets de décision examinés par les Parties, et les délégués ont accepté.

AUTRES QUESTIONS

La co-présidente Alkemade a rapporté que l'Indonésie est en train de modifier la Déclaration de Bali (CRP.8) pour prendre en compte les points de vue exprimés par les autres Parties lors des consultations informelles.

GROUPES DE CONTACT

RECONSTITUTION: Co-présidé par Jozéf Buys (Belgique) et Donnalyn Charles (Sainte Lucie), le groupe de contact s'est réuni pendant la matinée, l'après-midi et dans la soirée. Dans sa première réunion, les Parties ont abordé la composition du groupe. Les Parties ont convenu d'un nombre limité de membres, certaines plaçant pour 12 membres provenant de Parties visées à l'article 5 et 12 de Parties non visées à l'article 5, d'autres préférant en désigner 11 de chaque. Suite à de plus amples délibérations, le co-président Buys a proposé que les groupes régionaux désignent des Parties représentatives, 11 visées à l'article 5 et 11 non visées à cet article, et ceci a été approuvé par les délégués.

Dans la session de l'après-midi, le GETE a présenté cinq scénarios de financement par secteurs de production, qui ont ensuite été discutés par le groupe. Un délégué s'est interrogé au sujet de l'attribution de financement pour 2015 en vue d'une réduction des HCFC de 10%, et le Secrétariat a confirmé une attribution de 51,76 millions de dollars américains.

Dans la soirée, la COLOMBIE a présenté une liste de 11 Parties visées à l'article 5 désignées pour le groupe de contact. Le GETE a présenté un tableau corrigé montrant tous les éléments de reconstitution pour les productions libres de HCFC, avec un total de financement requis s'élevant à 316,86 - 339,75 millions de dollars américains. Ces sommes reflètent, le GETE a-t-il précisé, de récentes décisions du Comité exécutif.

UTILISATIONS QTPE DU BROMURE DE METHYLE: L'UE a présenté mardi après-midi son projet de décision (CRP.6) et les Parties ont discuté, entre autre : de la compilation de données sur l'utilisation actuelle de bromure de méthyle en tant que mesure phytosanitaire ; de la fourniture de données sur le bromure de méthyle utilisé dans les applications QTPE ; et de l'information sur les solutions de remplacement. Certaines Parties ont débattu du caractère volontaire de la communication d'information et de la précision des données présentées en tant que base d'analyse par le GETE et le CCTBM. Le groupe de contact a décidé de se réunir de nouveau une fois désignés les co-présidents.

DANS LES COULOIRS

Pendant que les Parties se livraient ce mardi à un marchandage sur le nombre de représentants devant participer aux négociations pour la reconstitution du FML, les donateurs laissant entendre qu'ils sont à court de fonds, de nombreuses personnes prédisaient quelques jours fort tendus.

En marge de ceci, les ONG environnementales s'employaient à tracer des liens entre le processus de reconstitution et les activités d'atténuation des changements climatiques. Ces ONG et certaines Parties visées à l'article 5 estimaient que les négociations de la reconstitution offrent une occasion « d'agir correctement » pour tenir la promesse initiale de bénéfices climatiques que contenait l'élimination progressive des HCFC. Rappelant les bénéfices prévus par le GETE en termes d'atténuation par la conversion aux solutions de remplacement respectueuses du climat et aux technologies pour l'efficacité énergétique (permettant d'éviter jusqu'à 17,5 - 25,5 gigatonnes d'équivalent CO₂), les ONG ont estimé que les Parties doivent attribuer des fonds appropriés pour assurer cette transition. Elles ont affirmé que les investissements dans les technologies de remplacement à faible PRG seront consistants avec les fréquents appels à transition vers une économie verte, par le biais des investissements pour commercialiser ces solutions de remplacement.

LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP 9/RDP

23:

MERCREDI, 23 NOVEMBRE 2011

Le segment préparatoire de la CdP 9 à la Convention de Vienne et de la RdP 23 au Protocole de Montréal ont tenu leur troisième journée de réunions à Bali, en Indonésie, ce mercredi 23 novembre 2011.

Dans le courant de la journée, les délégués ont travaillé dans les groupes de contact consacrés à la reconstitution, aux solutions de remplacement des SACO, aux agents de transformation et aux produits intermédiaires, aux utilisations QTPE du bromure de méthyle, aux SACO utilisées pour l'entretien des navires et aux désignations du GETE.

En fin d'après-midi, ils ont assisté à l'ouverture du segment de haut niveau. Dans la soirée, la plénière s'est réunie pour entendre les rapports des groupes de contact et pour examiner les projets de décision connexes.

GROUPES DE CONTACT

RECONSTITUTION: Co-présidé par Jozéf Buys (Belgique) et Donnalyn Charles (Sainte Lucie), ce groupe s'est réuni dans la matinée, dans l'après-midi et dans la soirée.

Dans la matinée, le GETE a présenté un nouveau tableau comprenant tous les éléments de reconstitution pour les productions libres de HCFC pour la période 2012-2014, avec des amendements apportés sur la base des discussions de mardi. Le montant total de financement requis s'élève à 314,13 – 337,03 millions de dollars américains. Le groupe s'est accordé sur 1,3 millions de dollars américains pour la production de CFC en Inde, et sur 7,91 millions de dollars américains pour le bromure de méthyle. Les délégués ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur la destruction des SACO (15,25 millions de dollars américains), les Parties visées à l'article 5 soutenant ce point et le chiffre correspondant, alors que les Parties non visées à l'article 5 demandaient son élimination. Concernant le chiffre de 4,8 millions de dollars américains pour le stade II de la préparation des plans de gestion de l'élimination progressive des HCFC (HPMP), les Parties non visées à l'article 5 ont estimé que, vu l'expérience significative accumulée lors de la première étape, ce chiffre devrait être réduit, alors que les Parties visées à l'article 5 soutenaient son maintien, une Partie allant même jusqu'à considérer ce chiffre trop bas.

Dans l'après-midi, le groupe a abordé le soutien des activités (67,47 millions de dollars américains). Les Parties non visées à l'article 5 ont proposé de réduire ce chiffre alors que d'autres Parties soutenaient son maintien. Quant aux HPMP à venir (27,43 – 50,33 millions de dollars américains), le GETE a expliqué qu'il s'était basé sur une réduction de 10 à 20% par rapport à la consommation moyenne 2009-2010. Les Parties visées à l'article 5 soutenaient le chiffre le plus haut, alors que les Parties non visées à l'article 5 penchaient pour le chiffre le plus bas. Concernant le renforcement institutionnel (22 millions de dollars américains), une Partie visée à l'article 5 a présenté un projet de décision (CRP.7) sur la comptabilisation de l'inflation dans le financement destiné aux projets de renforcement institutionnel, et a suggéré, avec le soutien d'une autre Partie visée à l'article 5, d'augmenter le chiffre à 24,27 millions de dollars américains, ce à quoi les Parties non visées à l'article 5 ont fait objection. Une Partie non visée à l'article 5 a signalé un problème de double comptabilisation par rapport au point intitulé « Engagements des HPMP », et a demandé sa

suppression. Le GETE a présenté un tableau corrigé sur les scénarios par secteurs de production et leur financement, et ce point a été brièvement discuté.

Dans la soirée, les délégués du GETE ont abordé les tableaux de financement mentionnés ci-dessus et ont présenté les exigences pour 2012-2014 avec de nouveaux amendements.

UTILISATIONS QTPE DU BROMURE DE METHYLE: Le groupe présidé par Alice Gaustad (Norvège) s'est réuni mercredi pour débattre du projet de décision sur les utilisations QTPE du bromure de méthyle (CRP.6). Les Parties ont clarifié le type de données collectées et rassemblées sur l'utilisation actuelle du bromure de méthyle à des fins phytosanitaires et ont convenu d'inclure ceci dans le projet de décision.

Les Parties ont également convenu d'inclure une référence au processus de rassemblement de données sur les quantités de bromure de méthyle utilisées pour la QTPE, les descriptions de toute fumigation, et de distinguer entre le bromure de méthyle utilisé pour l'importation et celui utilisé pour l'exportation des matières premières.

Le groupe a débattu et décidé d'inclure des références au partage d'information sur les solutions de remplacement approuvées par leurs respectives organisations nationales de protection des végétaux, conjointement avec les Parties de la CIPV. Le groupe a par ailleurs signalé l'importance de la diffusion des données.

SOLUTIONS DE REMPLACEMENT DES SACO: Le groupe de contact, co-présidé par Mikkel Sørensen (Danemark) et Leslie Smith (Grenade), s'est réuni dans la matinée et dans la soirée. Les participants ont discuté des éléments du projet de décision sur l'information supplémentaire concernant les solutions de remplacement des SACO (UNEP/OzL.Conv.9/3-UNEP/OzL.Pro.23/3[J]). Ils ont délibéré sur le contenu d'un projet de rapport dont la préparation a été confiée au GETE et qui devra être soumis au GTCNL lors de la 32ème réunion.

Les Parties ont commencé par demander au GETE de faire rapport sur les solutions de remplacement des SACO à PRG élevé et sur celles à faible PRG. Certaines Parties penchaient pour un examen par le GETE des solutions à PRG élevé uniquement, mais la plupart préféraient que le GETE se penche tout à la fois sur les solutions à PRG faible et sur celles à PRG élevé. Plusieurs Parties non visées à l'article 5 ont souligné le besoin d'intégrer les coûts des technologies de remplacement dans le rapport.

Les Parties ont abordé les références faites dans le texte à la CCNUCC et à la CIPV, ainsi qu'aux façons d'inclure leur travail dans le rapport du GETE.

AGENTS DE TRANSFORMATION ET PRODUITS

INTERMEDIARES: Le groupe de contact, présidé par Blaise Horisberger (Suisse) s'est réuni dans la matinée. Les délibérations se sont centrées sur les deux documents de séance présentés à la CdP 9/RdP 23 sur les agents de transformation (CRP.5) et sur les produits intermédiaires (CRP.4).

Les participants se sont d'abord penchés sur les utilisations de substances contrôlées en tant qu'agents de transformation. L'UE a présenté sa proposition de décision (CRP.5) en signalant que les Tableaux A et B présents dans l'annexe au projet de décision, et que ledit projet vise à actualiser, contiennent des listes d'utilisations de substances contrôlées en tant qu'agents de transformation et des limites proposées pour les utilisations en tant qu'agents de transformation.

Une Partie a exprimé son inquiétude vis-à-vis du classement de son utilisation du tetrachlorure de carbone (TCC) dans la production de chlorure de vinyle monomère (CVM) à des fins d'agent de transformation, arguant qu'il s'agit plutôt d'une utilisation en tant que produit intermédiaire. Une autre Partie a

souligné que la seule différence entre le traitement de substances contrôlées considérées comme agents de transformation et celles considérées comme produits intermédiaires est que le Protocole impose une communication des émissions pour les agents de transformation. Suite à de longues discussions, les Parties ont convenu de demander au GETE d'évaluer la situation afin que la question puisse être de nouveau examinée lors de la RdP 24. En attendant, il a été convenu que l'utilisation par une Partie de CTC dans le CVM serait classée en tant que produit intermédiaire. Le groupe de contact se réunira de nouveau jeudi.

LES SACO UTILISÉES POUR L'ENTRETIEN DES NAVIRES : Le groupe de contact, co-présidé par Marissa Gowrie (Trinité et Tobago) et Cornelius Rhein (UE), a débattu dans la matinée et dans l'après-midi du projet de décision (UNEP/OzL.Conv.9/3-UNEP/OzL.Pro.23/3[K]) portant sur les responsabilités en termes de communication et de réglementation de la consommation de SACO sur les navires. Les participants ont convenu d'utiliser dans le document l'expression « navires arborant des pavillons d'autres Etats » plutôt que celle de « pavillons de complaisance ». Le Secrétariat a déclaré que la communication intersessions entre 18 Parties a révélé les diverses façons employées par les Parties pour traiter la fourniture de SACO et d'HCFC aux navires, la plupart d'entre elles considérant cette fourniture comme des exportations. Les Parties se sont accordées sur le principe selon lequel : il est impératif de fournir plus d'information concernant la façon dont les Parties traitent les ventes dans le cadre de l'entretien des navires ; et que le Secrétariat a la faculté de consulter les organismes pertinents, notamment l'OMI et l'Organisation mondiale des douanes, pour collecter des informations sur la façon dont elles régulent le commerce et la communication en rapport aux SACO à bord des navires, le texte sur ce dernier aspect restant pour l'instant entre crochets. Les Parties ont convenu de demander au Secrétariat la préparation d'un document en vue de la 32ème réunion du GTCNL portant sur les ventes de SACO aux navires pour leur entretien et usage à bord, y compris la façon dont les Parties calculent la consommation. Les Parties ont également discuté, entre autre : des questions juridictionnelles concernant la gestion des SACO sur les navires ; le classement des SACO en tant qu'importations ou exportations ; et la communication à la baisse de la consommation des importations du fait que certains navires ne pénètrent pas dans les eaux territoriales.

DESIGNATIONS DU GETE : Les co-présidents Masami Fujimoto (Japon) et Javier Camargo (Colombie) ont animé les discussions sur les désignations au GETE, aux Comités des choix techniques (CCT) et aux organes subsidiaires temporaires, notamment sur la question de garantir des perspectives et une représentation géographique équilibrées, sur la base du projet de décision (UNEP/OzL.Conv.9/3-UNEP/OzL.Pro.23/3, XXIII/[D]). Les Parties ont présenté le texte stipulant que des experts ayant une « expertise appropriée » devraient être désignés uniquement par leurs pays de passeport. Sur la durée de service, elles ont convenu de limiter à quatre ans les termes des experts désignés pendant cette réunion, avec toutefois l'option d'être renouvelés à leur poste.

Les Parties ont également parlé de formaliser la relation entre le Secrétaire exécutif et le GETE, le type de conseil qu'il/elle devrait fournir, et la capacité du Secrétariat de fournir un soutien. Certains Parties ont exprimé des inquiétudes vis-à-vis de la capacité d'intervention du Secrétariat dans la prise de décision des Parties. Les Parties ont convenu que le Secrétariat de l'ozone devrait assister aux réunions du GETE autant que possible, et fournir un conseil institutionnel permanent sur les questions administratives.

Elles ont également proposé que les nominations au GETE soient approuvées par la RdP, mais pas celle des CCT, et que les Parties examinent le nombre de membre des organes subsidiaires afin de garantir la consistance vis-à-vis de leurs charges de travail respectives.

OUVERTURE DU SEGMENT DE HAUT NIVEAU

Anak Agung Alit Sastrawan, représentant du Gouverneur de Bali, a souhaité la bienvenue aux délégués et expliqué que la croissance démographique de Bali exerce une pression sur les écosystèmes de l'île. Il a indiqué que les SACO sont toujours utilisés à Bali à cause d'un manque généralisé de sensibilisation. Sastrawan a souhaité que la CdP 9/RdP 23 soit une rencontre réussie et a exprimé son espoir de voir se réaliser d'effectives recommandations.

Marco Gonzáles, Secrétaire exécutif, Secrétariat de l'ozone, a rappelé que le Protocole approche du 25ème anniversaire de sa mise en œuvre. Il a souligné que le Protocole est fondé sur les solides principes du développement durable, y compris de principe de précaution et celui de responsabilités communes mais différenciées. Gonzáles a parlé de l'approche « démarrer et renforcer » qui a fait le succès du Protocole, soulignant les nombreux ajustements et amendements destinés à renforcer le Protocole. En dépit de ce succès, il a signalé que le Protocole se trouve encore confronté à plusieurs défis, notamment la bataille pour atteindre les objectifs d'élimination progressive des HCFC dans les quatre prochaines années. Reconnaisant les

défis économiques qu'affrontent actuellement de nombreuses Parties, Gonzáles a encouragé les Parties à s'engager dans les négociations sur la reconstitution dans un esprit de compréhension et de compromis.

Le ministre indonésien de l'environnement Balthasar Kambuaya a ouvert le serment de haut niveau de la réunion par un appel lancé aux délégués pour qu'il s'assure que les programmes d'élimination progressive des SACO soient intégrale et effectivement mis en œuvre, en soulignant les liens existants entre les mesures nécessaires pour reconstituer la couche d'ozone et pour réduire les émissions de GES, et un développement sobre en carbone.

SÉANCE PLÉNIÈRE

Les délégués se sont réunis en séance plénière pendant la soirée et ont examiné des décisions à transmettre aux segment de haut niveau.

Les Parties ont transmis au segment de haut niveau pour examen un projet de décision sur l'adoption de nouvelles technologies pour la destruction des SACO, présentée par l'Australie et le Canada (CRP.1/Rev.1).

Les Parties ont convenu de poursuivre jeudi les discussions des documents de séance suivants : mobilisation du financement pour l'accélération de l'élimination progressive des HCFC en Afrique (CRP.2) ; atténuation continue des émissions de SACO utilisées comme produits intermédiaires (CRP.4) ; utilisation de substances contrôlées comme agents de transformation par l'UE (CRP.5) ; et utilisations QTPE du bromure de méthyle (CRP.6).

L'INDE a présenté un projet de décision (CRP.11) portant sur le financement des installations de production d'HCFC et visant à confirmer l'intention de la décision XIX/6, à fournir un financement stable et suffisant au travers du FML pour l'accélération de l'élimination progressive des HCFC, et à prier instamment le Comité exécutif de conclure d'urgence ses travaux sur les directives en la matière. Les ETATS-UNIS, l'Australie et le Canada ont indiqué que le Comité exécutif travaille sur le sujet et se sont interrogés sur le point de l'ordre du jour qui couvrirait cette question. Suite à de longues discussions sur la question, le co-président Sylla a recommandé que l'INDE adresse les questions soulevées dans ce document de séance au groupe de contact sur la reconstitution, et les délégués ont approuvé.

L'UE a présenté le projet de décision sur les possibles domaines d'attention pour les rapports quadriennaux de 2014 du Groupe d'évaluation scientifique, du Groupe d'évaluation des effets sur l'environnement et du GETE (CRP.12). Les Parties intéressées ont convenu d'en discuter informellement avec l'UE.

La CHINE a présenté un projet de décision sur les dérogations pour utilisations essentielles de substances contrôlées pour 2012 (CRP.13), en proposant que le Bangladesh prenne la tête du suivi concernant le travail sur lequel aucun consensus n'a pu être atteint, et les Parties ont accepté de reprendre la question jeudi.

Concernant l'élimination progressive de l'HFC-23, les ETATS-UNIS ont présenté un projet de décision sur les émissions de HFC-23 provenant de la production de HCFC-22 (UNEP/OzL.Conv.9/3-UNEP/OzL.Pro.23/3, XXIII/[C]). L'INDE, la CHINE, le BRÉSIL, l'ARGENTINE et le VENEZUELA ont signalé que cette question dépassait le cadre du Protocole. L'UE et le CANADA ont souligné la validité d'un traitement conjoint des questions climatiques et de celles liées à l'ozone. Le président a indiqué qu'il avait été impossible d'atteindre un consensus sur la question, et celle-ci a donc été reportée.

DANS LES COULOIRS

Dans cette journée pleine de groupes de contact se réunissant les uns après les autres, les délégués couraient d'une salle à l'autre pour essayer de se maintenir à jour dans les délibérations parallèles portant sur des questions substantielles clés. Les rapports sur les travaux du groupe de reconstitution du FML indiquaient que les Parties affrontaient « de nombreuses divergences ».

Arrivant à l'ouverture du segment de haut niveau, les participants rencontraient des espoirs de haut niveau quant à la capacité des Parties à surmonter leurs différences, pour se maintenir dans l'esprit d'entente et de compromis qui caractérise le Protocole.

La cérémonie d'ouverture a également offert aux délégués l'occasion inespérée de « s'accorder » littéralement entre eux, avec une leçon sur le traditionnel angklung balinaise dictée par un musicien. Chaque participant a reçu un angklung en bambou et une rapide leçon technique. Les participants de la CdP 9/RdP 23 ont ensuite joué « You raise me up », chanson rendue célèbre par Josh Groban.

Une fois l'amusement passé, la plénière a repris le travail en début de soirée et le co-président Sylla a fait remarquer avec grand optimisme que les délégués « ne sont peut-être pas à même de jouer chaque note » mais peuvent tout de même s'accorder harmonieusement. Cependant, la plénière avançant, il est apparu que l'accord musical pourrait bien laisser place au désaccord diplomatique.

LES FAITS MARQUANTS DE LA CDP 9/RDP

23:

JEUDI, 24 NOVEMBRE 2011

Le segment de haut niveau de la CdP 9 à la Convention de Vienne et de la RdP 23 au Protocole de Montréal a tenu sa première journée de réunions à Bali, en Indonésie, ce jeudi 24 novembre 2011.

Les délégués se sont réunis en séance plénière pendant la journée pour entendre les déclarations de haut niveau de la part des chefs de délégation.

Les groupes de contact sur la reconstitution, sur les solutions de remplacement des SACO, sur les utilisations QTPE du bromure de méthyle et sur les agents de transformation et les produits intermédiaires ont travaillé dans le courant de la journée.

SEGMENT DE HAUT NIVEAU

Patali Ranawaka, Ministre de l'environnement du Sri Lanka, président de la CdP 8, a salué le naturel coopératif des participants qui contribue à une application réussie du Protocole de Montréal. Il a souligné le besoin d'augmenter les financements d'activités de recherche, en posant comme exemple la finalisation en 2006 de l'élimination progressive du bromure de méthyle dans les plantations de thé de son pays, qui résulte de la recherche menée sur les solutions de remplacement.

Deborah Owens (Royaume-Uni), présidente de la RdP 22, a souhaité que les négociations entre les délégués aient lieu dans un esprit de compromis et de consensus. Concernant la reconstitution, elle a souligné l'importance d'envoyer des signaux positifs aux pays visés à l'article 5 pour soutenir leurs efforts dans l'élimination progressive des HCFC et des autres SACO existants.

QUESTIONS D'ORGANISATION

La CdP 9 a été élu par acclamation Mikheil Tushishvili (Géorgie) en tant que président, Alain Wilmart (Belgique), Marissa Gowrie (Trinité et Tobago), Ezzat Agaiby (Égypte), en tant que vice-présidents, et Arief Yuwono (Indonésie) en tant que rapporteur.

La RdP 23 a été élu par acclamation Sianga Abilio (Angola) en tant que président, Azra Rogovic-Grubic (Bosnie Herzégovine), Javier Ernesto Camargo (Colombie), en tant que vice-présidents, et Bernard Made (Canada) en tant que rapporteur.

Les délégués ont également adopté l'ordre du jour (UNEP/OzL.Conv.9/1-UNEP/OzL.Pro.23/1).

EXPOSES DES GROUPES D'EVALUATION SUR LEURS EVALUATIONS QUADRIENNALES

John Pyle a rapporté au nom des groupes d'évaluation que le Protocole de Montréal poursuit ses travaux de manière effective, en signalant que les niveaux de SACO dans l'atmosphère ont diminué générant ainsi des co-bénéfices aux systèmes climatiques. Il a présenté trois résultats d'évaluation portant sur : les interactions combinées entre l'ozone stratosphérique et les changements climatiques ; les possibles implications climatiques des HFC, qui ont certes un faible PACO mais un PRG élevé ; et la poursuite du contrôle du bromure de méthyle.

Paul Newman a présenté les résultats clés du Groupe de l'évaluation scientifique (GES) : la diminution des niveaux de SACO ; les interactions combinées entre l'ozone et les

changements climatiques ; la persistance des trous dans la couche d'ozone en Antarctique et au niveau global ; et les influences sur les changements dans les UV au niveau global.

Janet Bornman a expliqué que le Groupe de l'évaluation des effets sur l'environnement (GEEE) a examiné les effets de l'appauvrissement de la couche d'ozone et des changements climatiques sur la radiation UV par rapport à la santé humaine, aux écosystèmes terrestres et aquatiques, aux cycles biogéochimiques, à la qualité de l'air et aux matériaux de construction. Bornman a par ailleurs signalé que, sans le Protocole de Montréal, le monde aurait reçu trois fois plus de radiations UV. Nigel Paul a souligné que les interactions issues de changements actuels et futurs participent de l'incertitude qui plane sur de nombreux effets environnementaux.

Le Rapport d'évaluation 2010 du GETE a été présenté conjointement par les co-présidents Ian Rae (CCTPC), Miguel Quintero (CCTM), Sergey Kopylov (CCTH), Marta Pizano (CCTBM), Lambert Kuijpers (CCTR), et Helen Tope (CCTPM), qui ont fait rapport des travaux de leurs CCT respectifs. Tope a présenté des conclusions en soulignant que : le Protocole de Montréal fonctionne, pour preuve les progrès réalisés dans chaque secteur et les nombreuses applications de SACO progressivement éliminées dans le monde ; la technologie nécessaire pour remplacer certaines utilisations de SACO n'est pas encore disponible ; entre 20 et 35% de l'utilisation actuelle de bromure de méthyle au niveau mondial peut être remplacée par des solutions qui sont déjà disponibles ; le saute-mouton technologique est disponible pour certaines applications ; et les stocks de SACO commencent à fondre.

EXPOSE DU FONDS MULTILATERAL

Le président du Comité exécutif du FML, Patrick McInerney (Australie), a retracé les travaux du Comité de sa 62ème à sa 64ème réunion (UNEP/OzL.Pro.23/8), en signalant que celui-ci avait approuvé 349 projets et activités, s'élevant à plus de 270 millions de dollars américains. Il a également signalé, entre autre : la mise en place d'une fenêtre pour la destruction des SACO dans les pays à faible consommation ; et les progrès réalisés par le Comité dans l'approbation des directives pour le secteur productif.

Il a décrit les efforts déployés par le PNUD, le PNUE, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Banque mondiale pour soutenir l'application du Protocole, spécialement par les pays visés à l'article 5, y compris dans : les éliminations progressives des SACO, l'évaluation des avancées en matière de nouvelles technologies, les progrès des projets de destruction des SACO et le soutien aux inspecteurs de l'ozone récemment nommés.

DECLARATIONS DES CHEFS DE DELEGATION

Le SRI LANKA a décrit ses efforts pour planter plus d'un million d'arbres et pour achever la phase d'élimination progressive des CFC. Les MALDIVES ont souligné leurs efforts pour devenir le premier pays neutre en carbone, ainsi que le besoin d'établir un mécanisme dans le cadre du FML pour financer des projets sur la base des co-bénéfices ozone – climat.

L'IRAN a souligné l'importance d'aborder l'efficacité énergétique et les questions de PRG dans les projets sur l'ozone. L'INDONESIE a souligné le besoin d'explorer les incitations à l'intention de tous les partenaires dans le cadre de la destruction des SACO, en signalant que le partage d'information sur les solutions de remplacement devrait être assorti de renforcement des capacités et de transfert de technologies.

Déclarant que les pays visés à l'article 5 ont besoin d'un financement stable et suffisant, la CHINE a indiqué que la prochaine CdP de la CCNUCC pourrait se pencher sur la réduction des HFC et a plaidé pour une coopération accrue entre le Protocole et la CCNUCC.

Le JAPON a mis en avant ses efficaces et effectives technologies pour détruire les SACO, et a proposé de les partager avec les pays visés à l'article 5.

La SUISSE a souligné l'importance d'aborder les HFC dans le cadre du Protocole, en avertissant qu'à défaut les émissions de HFC pourraient bien rattraper les bénéfices climatiques générés par le Protocole. Sa représentante a également offert d'accueillir la RdP 24 à Genève, en Suisse.

L'UE a décrit les efforts déployés pour revoir sa législation concernant les gaz fluorés et pour atteindre d'ambitieux objectifs, et elle a souligné que le Protocole doit saisir l'opportunité de contribuer à l'atténuation des changements climatiques de façon rentable.

Le LAOS a décrit ses efforts pour revoir la législation nationale portant sur l'ozone. Le CAMBODGE a partagé son expérience dans l'élimination progressive des halons, des CFC et des CTC. Le PANAMA a insisté sur le besoin d'augmenter le financement dédié au renforcement institutionnel dans les Parties visées à l'article 5. L'INDE a pointé les défis existants dans la protection de la couche d'ozone, notamment un financement durable. La GUINEE a annoncé son intention de ratifier les amendements de Copenhague, de Montréal et de Pékin.

Le KENYA a souligné qu'il est nécessaire de s'assurer que le règlement d'un problème environnemental ne conduise pas à en produire un autre. Le PAKISTAN a souhaité que le Protocole de Montréal fasse tout son possible pour coopérer sur les changements climatiques, et a souligné que le renforcement institutionnel est essentiel pour maintenir la réussite du Protocole. L'OUSBEKISTAN a présenté la réussite de son programme national et de son engagement dans la Convention de Vienne et dans le Protocole de Montréal.

Le ZIMBABWE a abordé les défis que pose l'élimination en toute sécurité des SACO saisis par les officiers des douanes, en proposant des mécanismes locaux ou mobiles de confinement pour les SACO saisis. L'IRAK a spécialement demandé la prise en compte des températures élevées qu'a connues l'Asie de l'ouest.

La CÔTE D'IVOIRE a indiqué son intention de ratifier les amendements au Protocole et a proposé d'accueillir la RdP 25. BAHREIN a signalé son besoin d'assistance technologique et financière, et s'est opposé à l'inclusion des HFC dans le cadre du Protocole de Montréal. PALAU a annoncé qu'il congèlerait la consommation d'HCFC en 2013, contribuant ainsi à atteindre la réduction de 10% des HCFC pour 2015. La MALAISIE a estimé que les HFC ne devraient pas être inclus dans le cadre du Protocole de Montréal et a proposé que le FML fournisse des fonds suffisants pour la destruction des stocks de SACO.

Les SEYCHELLES ont demandé un soutien solide pour leurs efforts en vue de s'acquitter de leurs obligations en application du Protocole, et a soutenu les propositions d'amendements concernant les HFC. Le Népal a fait rapport concernant son HPMP.

La RÉPUBLIQUE DU SUD SOUDAN a annoncé son engagement à : maintenir le pays libre de SACO ; assurer la réhabilitation et la durabilité environnementale ; et ratifier la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal.

SEANCE PLENIERE

Le segment préparatoire s'est de nouveau réuni en fin d'après-midi. Michael Church (Grenade) a rapporté ses efforts visant à prolonger le mandat de Marco González en tant que Secrétaire exécutif du Secrétariat de l'ozone, et a déclaré que le Secrétaire général a prolongé ses fonctions de deux ans, jusqu'à octobre 2013.

L'UE a rapporté les consultations sur le projet de décision sur les possibles domaines d'attention pour les rapports quadriennaux du GES, du GEEE et du GETE pour 2014 (CRP.12), en signalant plusieurs amendements, et les Parties ont convenu de transmettre le projet de décision au segment de haut niveau pour son adoption.

Le BURKINA FASO a informé les Parties de l'abandon de sa proposition de décision portant sur la mobilisation de financement de sources autres que le FML pour accélérer l'élimination progressive des HCFC en Afrique (CRP.2).

Les Parties ont convenu de transmettre au segment de haut niveau pour approbation le projet de décision portant nomination d'un nouveau co-président du CCTPC et d'un expert senior au GETE (UNEP/OzL.Conv.9/3-UNEP/OzL.Pro.23/3, XXIII/[I]).

GROUPES DE CONTACT

RECONSTITUTION: Co-présidé par Jozéf Buys (Belgique) et Donnalyn Charles (Sainte-Lucie), ce groupe s'est réuni dans la matinée, dans l'après-midi et en début de soirée pour une session fermée. Les Parties ont discuté d'un éventail général de reconstitution, et ont commencé à réduire cet éventail dans la soirée.

SOLUTIONS DE REMPLACEMENT DES SACO: Le groupe de contact, co-présidé par Mikkel Sørensen (Danemark) et Leslie Smith (Grenade), a discuté et approuvé le projet de décision (UNEP/OzL.Conv.9/3-UNEP/OzL.Pro.23/3 XXIII/[J]) demandant au GETE de conduire une étude conjointe avec d'autres experts scientifiques pour son examen par la 32ème réunion du GTCNL, dans le but de fournir des informations sur les solutions de remplacement aux HCFC. La discussion a porté sur la question de savoir si l'utilisation actuelle de CFC comme réfrigérants dans les congélateurs longue durée est incluse dans la définition du terme « consommation » dans le cadre des obligations pesant sur les pays en application du Protocole de Montréal. Les Parties ont décidé de supprimer le texte proposé qui demandait aux GETE d'examiner la disponibilité et la pénétration des marchés par les solutions de remplacement, et d'exclure les CFC de l'étude. Les projets de paragraphes introductifs, reconnaissant et appréciant le rapport spécial 2005 produit conjointement avec le GIEC sur la sauvegarde de la couche d'ozone et du système climatique mondial, ont également été supprimés, ainsi que le texte proposant que l'étude soient élargie à ce que les directives de financement du Comité exécutif prévoient pour couvrir dans sa totalité la hausse des coûts due à l'adoption de solutions de remplacement des HCFC à faible PRG.

AGENTS DE TRANSFORMATION ET PRODUITS INTERMÉDIAIRES: Le groupe de contact, présidé par Blaise Horisberger (Suisse) s'est réuni dans l'après-midi et a achevé la décision portant sur les agents de transformation (CRP.5). L'UE a ensuite présenté son projet de décision sur les produits intermédiaires (CRP.4) qui, entre autre : appelle les Parties à éviter de mettre en service de nouvelles installations de production prévoyant l'utilisation de SACO en tant que produits intermédiaires ; prie les Parties de fournir une liste des procédés qui utilisent des SACO en tant que produits intermédiaires et de ceux qui ont été convertis ; et prie le GETE de poursuivre ses travaux et de fournir des informations sur les solutions de remplacement des SACO destinés à leur utilisation en tant que produits intermédiaires. Pendant la discussion, une Partie a signalé que les produits intermédiaires ne sont pas placés sous contrôle du Protocole. Un autre Partie a suggéré de recenser le document de séance sur la résolution des disparités entre les émissions de SACO rapportées et les émissions observées, notamment concernant les CTC utilisés comme produits intermédiaires. Les Parties ont convenu de travailler de concert et de façon informelle à la rédaction d'une décision corrigée.

LES SACO UTILISÉES POUR L'ENTRETIEN DES NAVIRES: Dans ce groupe de contact, co-présidé par Marissa Gowrie (Trinité et Tobago) et Cornelius Rhein (UE), les Parties ont convenu d'insérer un paragraphe priant le Secrétariat de l'ozone de travailler avec les organismes pertinents, notamment l'OMI et l'OMD, sur la façon dont ces organismes abordent le commerce des SACO à bord des navires, l'utilisation des SACO à bord des navires, et dans le but de fournir une vue d'ensemble du cadre employé par ces organismes pour gérer les activités correspondantes. Les Parties ont discuté d'une référence faite au calcul de la consommation des SACO vendues aux navires, et ont finalement supprimé le paragraphe proposé pour remettre l'accent sur la collecte d'informations pour permettre à la RdP 24 de prendre une décision en connaissance de cause.

DANS LES COULOIRS

La pression croissante qui pesait sur les négociateurs ce jeudi est parvenu au point d'ébullition dans les discussions du groupe de contact sur les solutions de remplacement des SACO, les négociateurs se démenant pour atteindre un accord sur ce qui semblait être une simple demande faite au GETE pour qu'il entreprenne une étude conjointe avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Alors qu'un texte introductif faisant référence à une précédente étude sur l'ozone et le climat était supprimé, un délégué exaspéré a signalé « une forme presque philosophique... de négation de l'histoire ». D'autres se sont dits effrayés de voir le Protocole fouler des territoires dangereux, les positions se faisant de plus en plus dures et ce qui ne devrait être que collecter d'informations et travail technique devenant de plus en plus politisé.

En même temps, la très « ouverte » Déclaration nord-américaine de la RdP 22, portant sur les solutions de remplacement à faible PRG, a été remise en circulation, apparemment dans le but d'atteindre les 100 signatures (elle dispose de 91 signatures actuellement). Étant généralement admis qu'il est trop tard pour que les propositions d'amendement gagnent du terrain lors de cette CdP/RdP, les proposant eux-mêmes se demandent si la Déclaration pourrait rallier suffisamment de soutiens d'ici la RdP 24 pour peser de quelque façon que se soit sur ceux qui restent si drastiquement opposés à l'inclusion des HFC dans le Protocole de Montréal.

COMPTE-RENDU FINAL ET ANALYSE DU BNT: Le compte-rendu et l'analyse du Bulletin des négociations de la Terre sur la CdP 9/RdP 23 sera disponible lundi, 28 novembre 2011 sur internet: <http://www.iisd.ca/ozone/mop23/>

RESUME DE LA DIXIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES D'ANIMAUX SAUVAGES: 20-25 NOVEMBRE 2011

La dixième réunion de la Conférence des Parties (CdP10) à la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages (CEM) s'est réunie à Bergen, Norvège du 20 au 25 novembre 2011. Y ont pris part environ 300 participants, représentant des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des organisations intergouvernementales, les accords environnementaux multilatéraux, la communauté scientifique et le secteur privé. Durant la semaine, la CdP10 s'est penchée sur un ordre du jour chargé et a adopté 27 résolutions portant notamment sur: les synergies et les partenariats; un aperçu du processus concernant la «forme future» de la CEM; le budget; le renforcement de l'engagement avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM); les maladies de la faune et les espèces migratrices; les espèces migratrices terrestres; le programme de travail mondial pour les cétacés; et la politique de conservation des voies de migration des oiseaux.

Après avoir examiné les propositions d'amendement soumises par les parties pour les annexes de la Convention, la CdP a décidé d'inscrire à l'Annexe I: le faucon sacré (*Falco cherrug*), le faucon kobez (*Falco vespertinus*) et le courlis cendré à poils aux cuisses d'Extrême-Orient (*Numenius madagascariensis et tahitiensis*); à l'Annexe II: le mouflon (*Ovis ammon*) et le goglu (*Dolichonyx oryzivorus*); et, à l'Annexe I et II: la raie manta géante (*Manta birostris*).

Vendredi matin, Heidi Sørensen, secrétaire d'Etat au ministère norvégien de l'environnement, a félicité la CdP10 pour son travail et a annoncé que la Norvège a abrogé ses réserves sur toutes les espèces de baleines et de requins et, notamment, celles inscrites à l'Annexe II de la CEM, le grand requin blanc, et à l'Annexe I: le dauphin à nez blanc, le dauphin à flancs blancs de l'Océan Atlantique, les orques, le narval, la baleine pygmée, le petit rorqual de l'Océan Antarctique, la baleine de Bryde, le rorqual commun, le rorqual boréal et le cachalot. Elle a souligné que ces espèces vont pouvoir bénéficier d'une collaboration internationale pour leurs gestion et conservation.

BREF HISTORIQUE DE LA CEM

Les espèces migratrices sont vulnérables à un large éventail de menaces dont, notamment, le rétrécissement des habitats dans les zones d'élevage, la chasse excessive le long des voies de migration et la dégradation de leurs aires d'alimentation. Compte tenu des préoccupations exprimées à l'échelle internationale au sujet de ces menaces, la CEM a été adoptée en 1979. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1983. La CEM, connue aussi sous l'appellation de Convention de Bonn, énonce que les Etats doivent être les protecteurs des espèces migratrices qui vivent à l'intérieur ou qui traversent leurs juridictions nationales, et vise à la préservation des espèces aviaires migratrices terrestres et marines. La CEM compte actuellement 116 parties.

DANS CE NUMÉRO

Bref historique de la CEM	1
Compte rendu de la Réunion	2
Questions administratives	3
Rapports et autres déclarations sur l'application de la CEM	3
Etat actuel et «forme future» de la Convention	5
Ressources de la Convention	6
Mesures visant à améliorer l'état de conservation des espèces inscrites à l'Annexe I	7
Mesures visant à améliorer l'état de conservation des espèces inscrites à l'Annexe II	8
Les questions de conservation	8
Programme de sensibilisation et de communication de la CEM	14
Questions diverses	14
Plénière de clôture	15
 Brève analyse de la CdP10 de la CEM	 17
Réunions à venir	19

La Convention a été conçue pour permettre l'expansion et la révision des engagements et la mise en place d'un cadre à travers lequel les parties peuvent agir pour conserver les espèces migratrices et leur habitat par: l'adoption de mesures de protection strictes des espèces migratrices signalées comme étant en danger d'extinction dans toutes ou une partie importante de leurs gammes (les espèces inscrites à l'Annexe I de la Convention); la conclusion d'accords pour la conservation et la gestion des espèces migratrices qui se trouveraient dans un état de conservation défavorable ou qui bénéficieraient d'une coopération internationale importante (espèces inscrites à l'Annexe II); et, la conduite d'activités conjointes de recherche et de surveillance. A l'heure actuelle, plus d'une centaine d'espèces migratrices se trouvent inscrites à l'Annexe I.

La CEM prévoit également l'élaboration d'accords régionaux spécialisés en faveur des espèces inscrites à l'Annexe II. A ce jour, sept accords et 19 protocoles d'entente (PE) sont conclus à travers la planète. Les sept accords visent à conserver: les populations de chauves-souris européennes; les cétacés de la mer Méditerranée, de la mer Noire et la zone Atlantique adjacente; les petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord; les phoques de la mer des Wadden; les oiseaux de mer d'Afrique-Eurasie; les albatros et les pétrels; et les gorilles et leur habitat. Les dix-neuf PE portent sur la conservation: de la grue de Sibérie, du Courlis à bec grêle; des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique; des tortues marines de l'océan Indien et de l'Asie du Sud; de la population de la grande outarde d'Europe centrale; du cerf de Bukhara; de la phragmite aquatique; des populations ouest-africaines de l'éléphant d'Afrique; de l'antilope saïga; des cétacés de la région des îles du Pacifique; des dugongs; du phoque moine de Méditerranée; de l'oise à tête rousse; des oiseaux des prairies méridionales d'Amérique du Sud; des flamants de la région haute des Andes; du Huemul des Andes du sud; des requins migrateurs; et des rapaces (oiseaux de proie d'Afrique et d'Eurasie). Ces accords et protocoles d'accord sont ouverts à tous les Etats de l'aire de répartition de l'espèce, indépendamment du fait qu'ils soient ou non parties à la Convention.

Huit plans d'action ont également été conclus sur: le trajet de migration centre-asiatique; les antilopes sahélo-sahariennes; la sterne voyageuse chinoise; la spatule à face noire; le bécasseau platyrhynque; le crabier de Madagascar; le râle à miroir; et le flamant nain. Il y a également trois initiatives sur les prises accessoires, les mammifères des zones arides eurasiennes et l'outarde Houbara.

CdP 6: La sixième réunion de la CdP (4-16 novembre 1999, Ville du Cap, Afrique du Sud) a adopté des résolutions sur: les dispositions institutionnelles, les questions financières et administratives; les prises accessoires; la gestion de l'information; la conservation des albatros de l'hémisphère Sud; et les actions concertées en faveur des espèces inscrites à l'Annexe I. Sept espèces ont été ajoutées à l'Annexe I, dont, les lamantins des aires marines du Panama et du Honduras. Trente et une espèces ont été ajoutées à l'Annexe II, dont les dauphins du Sud-est asiatique et le requin baleine. Des recommandations ont été approuvées pour la mise en place de mesures de coopération en faveur de diverses espèces de l'Annexe II.

CdP 7: La septième réunion de la CdP (18-24 septembre 2002, Bonn, Allemagne) a ajouté 20 espèces à l'Annexe I et 21 à l'Annexe II, les rorquals boréaux et les cachalots, et le grand requin blanc étant inscrits aux deux. La CdP 7 a également adopté des résolutions sur: l'électrocution des oiseaux

migrateurs, la pollution pétrolière offshore, les éoliennes, les études d'impact et les captures accessoires. La CdP a adopté des décisions portant notamment sur: les actions futures en faveur du petit rorqual antarctique, les baleines de Bryde et pygmées; l'amélioration de l'état de conservation de la tortue luth; l'accord sur la conservation du dugong; le trajet de migration du Pacifique américain, et l'Initiative centre-asiatique-indienne sur le trajet de migration des oiseaux de mer.

CdP 8: La huitième réunion de la CdP (20-25 novembre 2005, Nairobi, Kenya) a abordé: l'évaluation de la mise en application de la CEM; l'objectif consistant à réduire de manière importante le taux d'érosion actuel de la biodiversité, d'ici 2010; les mesures visant à améliorer l'état de conservation actuel des espèces inscrites à l'Annexe I, y compris les projets concernant les antilopes sahélo-sahariennes et la grue de Sibérie; les mesures visant à améliorer l'état de conservation actuel des espèces inscrites à l'Annexe II, y compris les rapaces, les requins migrateurs et les tortues marines; les propositions d'amendements aux Annexes I et II; le Plan stratégique de la CEM pour la période 2006-2011; le Plan de gestion de l'information de la CEM; et les dispositions financières et administratives. La réunion a ajouté 11 espèces aux Annexes I et 16, à l'Annexe II, le requin pèlerin, le cerf de Bukhara et de court-dauphin commun étant inscrits aux deux, et ont assisté à la signature de nouveaux PE sur l'éléphant d'Afrique de l'ouest et l'antilope saïga.

CdP 9: La neuvième réunion de la CdP (1-5 décembre 2008) a adopté 17 résolutions et cinq recommandations. 11 espèces y ont été inscrites à l'Annexe I de la Convention, dont trois espèces de dauphins et le lamantin ouest-africain, ainsi que les guépards, à l'exception des populations du Botswana, du Zimbabwe et de la Namibie, pour lesquelles des quotas sont en place au titre de la Convention sur le Commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). Les espèces inscrites à l'Annexe II comprennent le chien sauvage africain, l'antilope saïga et plusieurs populations de dauphins. Au terme d'intenses négociations, le requin mako, le requin-taupo commun et la population de l'aiguillat commun de l'hémisphère nord ont été également inscrites à l'Annexe II. La proposition d'inscrire le faucon Saker à l'Annexe I a été finalement retirée, mais une résolution définissant l'orientation des travaux futurs sur cette espèce, a été adoptée. Elle propose son inscription à la CdP 10, à moins que son état de conservation s'améliore de manière significative.

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Dimanche 20 novembre 2011, la dixième réunion de la Conférence des Parties (CdP10) à la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages (CEM) s'est ouverte sur un spectacle musical qui a englobé la participation du public dans l'une des chansons. Au cours de la cérémonie d'ouverture, le prince Bandar Al-Saoud d'Arabie Saoudite, président du Comité permanent (CP) de la CEM, a encouragé les parties à s'entendre sur les options visant à fournir à la CEM l'appui institutionnel et des ressources adéquates pour la réalisation de ses objectifs.

Souhaitant aux participants la bienvenue à Bergen, Lisbeth Iversen, commissaire de la municipalité de Bergen, a déclaré que les espèces migratrices ne «connaissent pas de frontières», et, rappelant la responsabilité consistant à protéger ces espèces, a affirmé qu'elles «appartiennent à nous tous» et que «nous leur appartenons.»

La secrétaire exécutive de la CEM, Elizabeth Mrema, citant comme exemple le rétablissement des populations de l'antilope Saiga, a souligné l'utilité des protocoles d'accord entre les divers mécanismes de la CEM pour la conservation des espèces migratrices, ajoutant que la réussite de l'entreprise dépendait de la coopération des Etats de l'aire de répartition, de la volonté politique et de la fourniture d'un financement adéquat, et des synergies entre les accords environnementaux multilatéraux (AEM).

Lundi 21 novembre 2011, la CdP10 de la CEM, présidée par Mohammed Sulayem (Arabie Saoudite), président du CP, a commencé ses travaux. Elizabeth Mrema, secrétaire exécutive de la CEM, a remercié la Norvège pour l'accueil de la Conférence des Parties, le CP et l'Arabie Saoudite pour son leadership, et a appelé à une collaboration plus étroite avec les gouvernements, les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG). Elle a parlé des difficultés financières de la Convention qui sont examinées dans le cadre du processus de la forme future de la CEM. L'Arménie et l'Ethiopie, qui ont récemment rejoint la CEM, ont exprimé leur appréciation quant à l'adhésion à la Convention et au soutien de ses objectifs. Le Swaziland a remercié le Secrétariat de la CEM pour l'aide apportée à son processus de ratification de la Convention, qui en est maintenant à sa phase finale.

EXPOSE LIMINAIRE: David Wilcove, de l'Université de Princeton, Etats-Unis, a souligné que l'abondance des espèces migratrices est la raison de leur importance écologique, économique et culturelle, et a proposé des mesures permettant de créer des réseaux écologiques efficaces pour l'amélioration de leur conservation.

CEREMONIE DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD: Lundi, l'Italie, la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, l'Union européenne et ses Etats membres et la Roumanie ont signé à la fois le protocole d'accord sur la conservation des oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Eurasie (CP sur les oiseaux de proie) et le protocole d'accord sur la conservation des requins migrateurs (CP sur les requins). Le délégué des Pays-Bas a signé le protocole d'accord sur les requins, le Ghana a signé le protocole d'accord sur les oiseaux de proie, et la Suisse a signé le protocole d'accord concernant les mesures de conservation en faveur des phragmites aquatiques.

Vendredi, la Principauté de Monaco a signé le protocole d'accord pour la conservation des rapaces et des requins.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Le président du CP, Sulayem, a souligné que le Règlement intérieur est demeuré inchangé depuis la CdP9 et a introduit le document (UNEP/CMS/Conf.10.5), la CdP l'a adopté. Le président Sulayem a ensuite introduit l'élection des membres du Bureau. La NORVEGE a proposé, et les délégués ont applaudi, Øystein Størkersen, Norvège, comme président de la CdP10.

L'Ouganda, au nom du groupe africain, a nommé James Lutalo, Ouganda, comme président de la Grande commission (GC), et la CdP a approuvé. Cuba, au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a nommé Marcel Calvar, Uruguay, comme vice-président de la GC, et la CdP a approuvé.

Les délégués ont ensuite adopté l'Ordre du jour de la réunion (UNEP/CMS/Rev.1 et Conf.10.1 10.2.Rev.1.) et le calendrier des travaux (UNEP/CMS/Conf.10.3) et a formé le Comité de

vérification des pouvoirs et les groupes de travail ouverts à tous sur le budget et la forme future de la CEM, sur le plan stratégique, sur les espèces marines et sur le faucon sacré.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES POUVOIRS: Lundi, Nicola Scott (Nouvelle-Zélande), en tant que président du Comité de vérification des pouvoirs, a parlé des écarts constatés dans le Règlement intérieur dans les différentes langues et a signalé que le Règlement ne donne aucune indication quant à la langue à utiliser dans la présentation des lettres de créances. Vendredi, Scott a présenté un rapport sur l'état d'avancement des travaux du Comité de vérification des pouvoirs. La CdP a approuvé le rapport.

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES: Election du CP: Vendredi, la CdP10 a nommé les membres suivants au CP, pour la période 2012-2014: pour l'Europe: la Norvège, la Pologne, l'Ukraine et la Géorgie, avec la France et la Suisse comme suppléants. Pour l'Afrique: le Ghana, la Tunisie et l'Ouganda avec l'Afrique du Sud, le Mali et la République du Congo comme suppléants. Pour l'Asie: l'Inde et le Pakistan, avec la Syrie et la Mongolie comme suppléants. Pour l'Amérique latine et les Caraïbes: le Chili et Cuba, avec l'Argentine et un deuxième issu des Caraïbes, décision qui sera prise plus tard. Et pour l'Océanie, la Nouvelle-Zélande, avec l'Australie comme suppléant. Pour les postes de président et de vice-président, les parties ont accepté, respectivement, Alfred Oteng-Yeboah (Ghana) et Øystein Størkersen (Norvège).

Election du Conseil scientifique: Vendredi, le président entrant du Conseil Scientifique (CSc) Fernando Spina (Italie), a déclaré qu'il était honoré d'être nommé nouveau président du Conseil scientifique et a remercié le président sortant John Mshelbwala (Nigeria) pour avoir établi un bon précédent pour les travaux du Conseil.

La CdP10 a accepté les nominations suivantes au CSc pour le prochain triennat: Leon Benun, Kenya (Oiseaux), Rodrigo Medellín, Mexique (faune néo-tropicale) et Colin Galbraith, Royaume-Uni (changement climatique) et ont renommé les membres suivants: Bill Perrin, Etats-Unis (mammifères aquatiques); Zeb Hogan, Etats-Unis (poissons d'eau douce); Barry Baker, Australie, (prises accessoires), Alfred Oteng Yeboah, Ghana (faune africaine); Taij Mundkur, Inde (faune asiatique) et Colin Limpus, Australie (tortues marines).

RAPPORTS ET AUTRES DECLARATIONS SUR L'APPLICATION DE LA CEM

Lundi, le président de la GC, James Lutalo, a ouvert la GC. Mohammed Sulayem, président du CP, a présenté le rapport du CP (UNEP/CMS/Conf.10.7), soulignant qu'un nouveau plan stratégique serait nécessaire pour la période 2015-2020, et recommandant qu'un groupe de travail intersessions soit nommé pour la tâche.

Le président du CSc, John Mshelbwala (Nigeria), a présenté le rapport du CSc (UNEP/CMS/Conf.10.8), proposant des amendements et corrections mineures, et soulignant l'importance croissante de la question du changement climatique dans le travail de la CEM.

Le Secrétariat de l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la Baltique, du Nord-est Atlantique, d'Irlande et de la mer du Nord (ASCOBANS) a présenté son rapport (UNEP/CMS/Inf.10.18.2), soulignant, entre autres, les principales décisions de sa sixième réunion des Parties (RdP) et la désignation, par les parties, des captures accessoires et des bruits sous-marins comme domaines prioritaires. Le Secrétariat de l'Accord

sur la Conservation des cétacés de la Mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone atlantique contiguës (ACCOBAMS) a présenté ses projets et initiatives, tels que décrits dans son rapport (UNEP/CMS/Inf.10.18.1) et portant notamment sur: l'atténuation des impacts du bruit et de l'activité de pêche, les collisions, l'observation des baleines, et le renforcement des capacités.

Rappelant que l'Accord sur la conservation des gorilles et de leur habitat (Accord sur les Gorilles) est entré en vigueur en 2007, et qu'il est ainsi le plus jeune accord dans la famille de la CEM, le Secrétariat de la CEM a donné un aperçu sur les membres, les réunions et les activités, tels que figurant dans son rapport (UNEP/CMS/Inf.10.18.5).

Le Secrétariat de l'Accord sur la conservation des populations de Chauves-souris européennes (EUROBATS) a présenté les activités récentes menées dans le cadre des travaux de son comité consultatif et de ses groupes de travail intersessions, comme indiqué dans son rapport (UNEP/CMS/Inf.10.18.4).

Le Secrétariat de l'Accord sur la conservation des oiseaux de mer migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) a présenté son rapport d'activité (UNEP/CMS/Inf.10.18.3), louant la collaboration croissante de la CEM et de l'AEWA. Le Bureau des PNUE/CEM à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis (EAU), a présenté un exposé sur l'application du protocole d'accord sur les rapaces et le protocole d'accord sur la conservation et la gestion des dugongs et de leurs habitats dans toute leur aire de répartition (PA sur les dugongs), soulignant que ces documents doivent être actualisés car des progrès ont été réalisés depuis l'élaboration des documents d'information générale (UNEP/CMS/Inf.10.18.10 et UNEP/CMS/Inf.10.18.11).

L'Argentine et le Chili ont parlé des efforts fournis et des protocoles d'accord signés sur les albatros, les pétrels et les flamants roses. Le délégué du Chili a signalé que son pays a signé le protocole d'accord sur les requins et a promulgué des lois contre l'amputation de leurs ailerons. Le Paraguay s'est référé aux progrès qu'il a accomplis dans la réalisation d'un protocole d'accord pour la conservation des pâturages, entre les pays latino-américains, pour la préservation des oiseaux migrateurs.

Le Congo a fait part de son inquiétude quant au manque de financement pour la préservation des gorilles et des rapaces migrateurs, affirmant que le déficit financier compromet la conservation de ces espèces, et a demandé au Secrétariat de la CEM de soutenir les activités de conservation. Le Sénégal a ajouté que son pays a achevé son plan national de conservation des tortues. L'Inde a déclaré qu'il aimerait signer le protocole d'accord sur la conservation des rapaces, en raison des menaces posées à ces oiseaux par la fauconnerie.

RAPPORTS DE LA CONVENTION ET DES ORGANES D'ACCORD ET DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT: Mardi, Margaret Oduk, PNUE, a présenté le rapport des activités menées par le PNUE (UNEP/CMS/Inf.10.17).

RAPPORTS DES ETATS: pays dépositaire et d'hébergement: Mardi, à la GC, l'Allemagne a présenté le rapport du Dépositaire pour la période triennale 2009-2011 (UNEP/CMS/Conf.10.6/Rev.1), notant que, depuis la CdP9, six pays ont adhéré à la CEM, portant le nombre total des parties à 116, à compter du 1^{er} août 2011. La représentante a également décrit les efforts fournis par l'Allemagne pour encourager davantage de pays à devenir parties à la CEM.

Rapports nationaux: Mardi, à la GC, le Secrétariat de la CEM a présenté les documents concernant l'analyse et la synthèse des rapports nationaux (UNEP/CMS/Conf.10.11 et annexe), signalant que 79 rapports ont été reçus par le Secrétariat, mais que seules celles présentées avant la date limite du 10 juin ont été prises en compte dans l'analyse.

DECLARATIONS SUR LA COOPERATION: Les synergies et les partenariats: Mercredi, la GC a examiné le projet de résolution révisé sur les synergies et les partenariats (UNEP/CMS/Res.10.21/Rev.1). Le Secrétariat de la CEM a présenté de nouveaux textes exécutoires portant, notamment, sur la nécessité de moyens cohérents permettant la réalisation de la conservation de la biodiversité au niveau des espèces et l'évitement de la duplication des travaux entre les AEM.

Vendredi, au cours de la séance plénière, le Secrétariat de la CEM a introduit le projet de résolution révisé (UNEP/CMS/Res.10.21.Rev.2), précisant que les libellés placés entre crochets dans les paragraphes 5 et 13 devaient être supprimés. L'UE et ses Etats membres ont proposé un amendement au paragraphe 6, pour y préciser que la CdP demande au Secrétariat de plutôt «faciliter» la collaboration avec des partenaires, tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), que de «fournir un soutien». Le représentant d'EUROBATS a présenté un rapport sur les progrès accomplis durant la CdP10 sur la question de la coopération entre EUROBATS, la CEM et la FAO pour la conservation des chauves-souris en Afrique.

La CdP a adopté la résolution moyennant des amendements mineurs.

Résolution Finale: Dans la résolution sur les synergies et les partenariats (UNEP/CMS/Res.10.21/Rev.2), la CdP:

- demande au Secrétariat de la CEM de continuer à mettre en place une coopération efficace et pratique avec les parties prenantes pertinentes et d'officialiser cette coopération avec suffisamment de plans de travail conjoints reconductibles et pourvus d'objectifs et de calendriers clairs et alignés sur le Plan stratégique de la CEM; et
- encourage les parties à établir, au niveau national, une collaboration étroite entre le correspondant de la CEM et les correspondants d'autres conventions pertinentes.

Les AEM relatifs à la biodiversité: Le Secrétariat de la CEM a introduit le document pertinent (UNEP/CMS/Conf.10.26/Rev.1) et le projet de directives devant régir l'intégration des questions de conservation des espèces migratrices dans les Stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la biodiversité (SPANB) (UNEP/CMS/Conf.10.27), en rapport avec les directives régissant l'intégration des espèces migratrices dans les SPANB et autres résultats de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) (PNUE/CMS/Res.10.18/Rev.1). L'intervenante a précisé que le Secrétariat de la CEM s'engageait dans des partenariats par le biais d'accords et de protocoles d'accord formels mis en œuvre à travers des plans de travail conjoints, citant comme exemples, la coopération avec la CITES, avec la CDB et avec la Convention de Ramsar sur les zones humides (Ramsar), dont les détails se trouvent dans les documents UNEP/CMS/Inf.35, INF.36 et INF.37. L'UE et ses Etats membres ont suggéré d'examiner les implications budgétaires, y compris l'insertion d'une formulation supplémentaire soulignant la nécessité d'éviter la duplication des efforts.

Mercredi, le Secrétariat de la CEM a introduit la résolution amendée sur les directives (UNEP/CMS/Res.10.18/Rev.2). L'UE a signalé qu'étant donné qu'ils ne sont pas négociés, les observations et commentaires des parties ne devraient pas être inclus. Vendredi, en plénière, le président de la CdP, Størkersen, a présenté une résolution révisée et la CdP l'a adopté, moyennant des amendements mineurs.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/10.18/Rev.3), la CdP:

- invite les Parties à la CMS à examiner décisions pertinentes de la CdP10 de la CDB et à reconnaître les obligations qui s'appliquent à toutes les Parties à la CMS; et
- encourage les correspondants nationaux de la CEM et les membres du CP, en tant que représentants régionaux, à collaborer étroitement avec les correspondants nationaux traitant des AEM liés à la biodiversité, dans leur région, dont notamment la CDB et la CITES, en vue d'intégrer la conservation des espèces migratrices dans les SPANB.

Plate-forme scientifique et politique intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES):

Mardi, à la GC, le Secrétariat de la CEM a présenté la note d'information générale et le projet de résolution sur la coopération entre l'IPBES et la CEM (UNEP/CMS/Conf.10.47 and UNEP/CMS/Res.10.8).

L'UE et ses Etats membres ont souligné l'importance de la liaison entre la CdP de la CEM et l'IPBES pour garantir l'intégration de la question des espèces migratrices dans son programme de travail et, a encouragé la CEM, sous réserve de ressources disponibles, à participer aux évaluations scientifiques de l'IPBES. Vendredi, la CdP a adopté la résolution, moyennant des amendements mineurs.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/Res.10.8/Rev.1), la CdP:

- encourage les correspondants nationaux et le Conseil scientifique de la CEM à communiquer et à se concerter régulièrement avec les représentants nationaux de l'IPBES quant aux besoins de la recherche et aux orientations politiques relatives aux espèces migratrices et
- encourage les parties et les organisations compétentes à mettre à disposition des fonds pour le soutien des quatre fonctions de l'IPBES, à savoir: les évaluations, le soutien politique, le renforcement des capacités et la génération de connaissances visant à améliorer l'interface science-politique touchant à la conservation des espèces migratrices.

ETAT ACTUEL ET «FORME FUTURE» DE LA CONVENTION

APERÇU DU PROCESSUS SUR LA «FORME FUTURE» DE LA CEM: Introduisant ce point de l'ordre du jour, Olivier Biber (Suisse), président du Groupe de travail intersessions sur la forme future de la CEM, a décrit le processus intersessions lancé à la CdP9, expliquant que le groupe de travail avait été mandaté pour étudier les possibilités offertes pour les stratégies et structure futures de la CEM et de la famille de la CEM (UNEP/CMS/Res.9.13). Il a présenté les trois options décrites dans le rapport sur le processus de la forme future (UNEP/CMS/Conf.10.20): les réformes essentielles, l'amélioration de la conservation au sein de la structure existante, et l'amélioration de la conservation par le biais de modifications apportées à la structure existante.

Begonia Filgueira Reinaldo Tulloch, Centre de réglementation et d'information sur l'environnement (ERIC), a retracé l'historique du processus intersessions et a présenté les différentes options de réforme. Elle a mis en exergue la réactivité des parties au processus et à certains défis posés.

Plusieurs pays ont commenté les trois options présentées, l'Egypte suggérant que le choix d'une option n'exclut pas nécessairement les autres. L'UE et ses Etats membres ont souligné que toutes les options nécessitent un financement supplémentaire, mais ont favorisé la première option. La Norvège a souligné le besoin d'améliorer les synergies des Etats dans l'établissement des rapports. Un groupe de travail conjoint a été établi pour examiner la forme future et le budget (UNEP/CMS/Conf.10.18b).

Le groupe de travail conjoint sur la forme future et le budget s'est d'abord réuni lundi après-midi, présidé par Alfred Oteng-Yeboah (Ghana), avec Trevor Salmon (RU) et Olivier Biber (Suisse) comme vice-présidents. Les discussions ont porté sur la manière de décider des activités devant être menées dans le cadre des options énoncées par le Groupe de travail intersessions pour la forme future de la CEM. L'une des suggestions avancées était de hiérarchiser les activités pouvant être considérées comme étant «des fruits à portée de main», en ce sens qu'elles n'imposent aucune charge financière supplémentaire. Une autre était de hiérarchiser les activités à mener durant la prochaine période triennale, nombre de participants reconnaissant les défis posés par le climat économique mondial actuel. Les participants ont accueilli favorablement une suggestion d'envisager des approches novatrices, comme l'établissement d'un budget secondaire de contributions volontaires pour la couverture de certaines des activités, comme cela s'est fait avec d'autres conventions, comme la CITES et la Convention de Ramsar.

Mardi, le groupe de travail conjoint sur le budget et la forme future a poursuivi ses délibérations sur la sélection des 16 activités (à thème) élaborées par le groupe de travail intersessions (sur la base des trois options présentées dans le document UNEP/CMS/Inf.10.14.10, tel qu'amendé). Begonia Tulloch, ERIC, a signalé que les thèmes comprenaient un certain nombre d'activités classées en trois échéances – courte (d'ici la CdP11), moyenne (d'ici la CdP12) et longue (d'ici la CdP13). Le groupe de travail a convenu de classer d'abord les thèmes de l'activité en fonction de leur «haute», «moyen» ou «faible» priorités, et d'examiner, ensuite, les activités une à une. Un participant a souligné la nécessité de veiller à la cohérence, demandant que la hiérarchisation soit liée à un certain nombre de projets de résolutions à l'étude par la CdP10. D'autres ont encouragé l'alimentation des discussions sur le plan stratégique.

S'agissant du thème 6 (coordination du plan stratégique pour la famille de la CEM), du thème 11 (coordination des réunions) et du thème 12 (croissance de la famille de la CEM), le groupe a accepté de leur attribuer une «haute» priorité. Aux thèmes restants, le groupe a assigné différents niveaux de priorité, soulignant dans certains cas la nécessité d'examiner les activités devant être menées dans le cadre de chacun d'eux.

Au sujet du thème 3 (amélioration de la recherche et de l'information scientifique), de nombreux participants ont préféré lui accorder une haute priorité, se référant à d'importantes lacunes constatées au niveau des données, mais certains ont privilégié une moyenne priorité, étant donné les implications en termes de charge de travail accrue et l'existence d'autres

organes, tels que l'IPBES. Pour le thème 5 (analyse de l'écart global et analyse des ressources), les participants ont privilégié moyenne et haute priorités, mais certains ont déploré que ces analyses n'aient pas été effectuées plus tôt dans le processus. Pour le thème 14 (recherche d'opportunités de financement), un participant a souligné le besoin de recourir à des mesures de financement novatrices et le groupe s'est accordé sur moyenne et haute priorités.

Le groupe s'est concentré sur les activités auxquelles les participants ont assigné les plus hautes priorités, et ces activités ont ensuite été classées à court, moyen ou long termes. Les participants ont souligné que les activités à moyen et à long termes seraient recommandées pour être examinées par le Groupe de travail intersessions sur le plan stratégique.

Mercredi après-midi, en séance plénière, le président du groupe de travail conjoint sur le budget et la forme future, Oteng-Yeboah, a fait état de progrès accomplis. Le groupe s'est ensuite réuni à huis clos, mercredi et jeudi et jusqu'au premières heures du vendredi matin, pour examiner les activités pour lesquelles les participants ont recommandé l'approbation comme étant à court terme et de haute priorité; établir une liste d'activités à en recommander l'adoption pour mise en œuvre en 2012-14 et analyser la question de savoir si elles seraient financées; examiner et proposer des amendements à la résolution (UNEP/CMS/Res.10.1/Rev.1) pour y rendre compte de leurs discussions; et examiner l'impact de la forme future et des recommandations budgétaires sur d'autres propositions pertinentes et notamment sur la résolution sur le Plan stratégique (UNEP/CMS/Res.10.5/Rev.3), et proposer des amendements en conséquence.

Vendredi, en séance plénière, le président de la CdP10, Størkersen, a présenté la résolution sur la forme future et, avec l'Ouganda et le Mali, a remercié le groupe de travail conjoint pour ses efforts. La CdP a adopté la résolution moyennant un amendement mineur.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/Res.10.9/Rev.2 et annexes), la CdP:

- approuve l'ensemble des activités prioritaires figurant dans l'Annexe 1;
- adopte l'ensemble des activités énumérées à l'annexe 2, y compris leurs implications institutionnelles, juridiques et organisationnelles, pour mise en œuvre en 2012-2014, financé par le budget central, les contributions volontaires ou les dons des commanditaires;
- prie le Groupe de travail sur le Plan stratégique de faire usage des activités à moyen et à long termes figurant à l'Annexe 3 pour l'élaboration du Plan stratégique de la CEM au titre de 2015-2023;
- encourage les Parties et les organes institutionnels de la CEM et invite le PNUÉ et d'autres parties prenantes à contribuer et/ou entreprendre les activités inscrites à l'Annexe 1; et
- charge le Secrétariat de la CEM et invite les secrétariats de la famille de la CEM à rendre compte au CP (ou son équivalent) de la mise en œuvre des activités inscrites à l'Annexe 2.

L'Annexe 1 décrit les activités par thème, et présente des activités spécifiques classées selon trois échéanciers. Les thèmes englobent: l'alignement sur la réforme de la gouvernance environnementale internationale (GEI); la réalisation d'une analyse globale des lacunes et d'une évaluation des ressources; la coordination des plans stratégiques de la famille de la CEM; la restructuration du CSc de manière à optimiser l'expertise et la capacité cognitive; et le renforcement de protocole d'accord sur la coordination et le service.

Les activités inscrites à l'Annexe 2 comprennent notamment: une collaboration plus étroite avec les bureaux régionaux du PNUÉ; l'entreprise d'une évaluation des protocoles d'accord et de leur viabilité; la fructification des pratiques actuelles d'harmonisation des données et des systèmes de communication des données; la coordination des activités de financement avec les parties, les partenaires et les acteurs concernés; et l'utilisation de systèmes d'évaluation externe et de surveillance, tels que le Centre mondial du suivi de la conservation (WCMC) du PNUÉ.

Les activités inscrites à l'Annexe 3: Les discussions sur les réformes de la GEI, menées aux CdP et aux réunions du CP; l'établissement d'institutions scientifiques partout au sein de la CEM, selon ce qu'il convient; et l'application du budget central de la CEM aux groupes d'espèces et aux protocoles d'accord, selon ce qu'il convient.

Plan stratégique: Mardi, le Secrétariat de la CEM a introduit la discussion sur le Plan stratégique (UNEP/CMS/Conf.10.21 et Conf.10.22/Rev.1), soulignant que, sur la base des recommandations du CP, la proposition doit inclure des activités à mener durant le prochain triennat, dans le plan stratégique actuel, à travers l'actualisation et la prorogation du Plan à 2014. L'intervenant a ensuite présenté un projet de résolution sur le Plan stratégique de la CEM au titre de 2015-2020 (UNEP/CMS/Res.10.5/Rev.1), projet englobant le mandat assigné au groupe de travail intersessions chargé de travailler sur le nouveau plan stratégique.

Mercredi, en séance plénière, la présidente du Groupe de travail sur le Plan stratégique, Ines Verleye (UE), a rapporté que, dans ses deux réunions, le groupe a approuvé le texte du projet de résolution (UNEP/CMS/Res.10.5) et le mandat retenu pour le Groupe de travail intersessions sur le Plan stratégique de 2015-2020. Elle a souligné que les participants y ont estimé que la période 2015-2020 était insuffisante pour la mise en application du plan stratégique et qu'ils ont préféré retenir la période 2015-2023. Le groupe de travail a également convenu de maintenir tel quel le Plan stratégique 2006-2011 et d'avoir un plan stratégique distinct pour la période 2012-2014.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/Res.10.5/Rev.3), la CdP décide d'élaborer un nouveau plan stratégique pour la période 2015-2023, confirme la nécessité de travaux intersessions sur son élaboration, et décide de mettre en place un groupe de travail chargé de rédiger le prochain Plan stratégique 2015-2023, pour examen à la CdP11 de la CEM.

RESSOURCES DE LA CONVENTION

BUDGET: Lundi, en séance plénière, le Secrétaire exécutif adjoint de la CEM, Bert Lenten, a présenté l'évolution du financement et des activités de la CEM aux CdP2, 5 et 9, pour illustrer la demande croissante pesant sur la Convention, et a introduit le projet de budget de la CEM pour 2012-2014 (UNEP/CMS/Conf.10.18b). Il a expliqué que le projet de budget a été divisé en coûts fixes et variables, et a présenté six scénarios affichant une augmentation budgétaire allant de 0% à 25%. Soulignant la nécessité d'adapter le mandat de la Convention aux ressources disponibles, il a déclaré que les parties doivent soit augmenter les ressources soit réduire leurs attentes du travail de la CEM. Une question posée par Madagascar sur la possibilité de mettre en place un mécanisme de financement a été déféré au Groupe de travail. L'Argentine a exprimé sa préoccupation d'avoir eu à constater que certaines caractéristiques de la Convention conduisent à l'imposition d'exigences élevées sur les pays en développement en matière de contributions financières.

Le groupe de travail conjoint sur le budget et la forme futurs, avec le président Oteng-Yeboah et vice-présidents de Salmon et Biber (Suisse), s'est réuni du lundi après-midi jusqu'aux premières heures de vendredi matin, avec des séances à huis-clos sur le budget tenues mercredi et du jeudi au vendredi matin. Le groupe: a examiné les activités dont les participants ont recommandé l'approbation comme étant des activités à court terme et de haute priorité, à la lueur des propositions budgétaires de déterminer une liste d'activités et d'en recommander l'adoption pour être mises en œuvre durant la période 2012-14, et être financées par le budget central; a examiné et a proposé des amendements à la résolution sur le budget (UNEP/CMS/Res.10.1/Rev.1), pour y rendre compte des discussions des participants; et a examiné l'impact des recommandations concernant la forme future et le budget sur les autres propositions pertinentes et notamment sur la résolution concernant le plan stratégique (UNEP/CMS/Res.10.5/Rev.1).

Vendredi après-midi, en séance plénière, le Secrétaire exécutif adjoint de la CEM, Lenten, a présenté la résolution et a remercié le groupe de travail conjoint sur le budget et la forme future pour ses efforts. La CdP10 a adopté la résolution.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/Res.10.1/Rev.1), la CdP:

- adopte le budget de base de l'exercice triennal 2012-2014, qui représente une augmentation de 5% par rapport à celui de la période triennale précédente (Annexe I), et la liste des activités qui peuvent être mises en œuvre sous réserve de contributions volontaires (Annexe II);
- décide de retirer 130.000 euros du Fonds d'affectation spéciale de la CEM pour soutenir le budget du prochain triennat, réduisant ainsi les quotes-parts au budget;
- exprime sa préoccupation au sujet du recrutement sans approbation de la CdP d'un Agent de programme adjoint de la CEM aux Etats-Unis, précisant que cela ne créait pas un précédent;
- adopte le barème des contributions figurant à l'annexe III;
- décide de fixer le seuil d'éligibilité au financement de la participation des délégués aux réunions de la Convention à 2%, sur le barème de l'ONU, et exclut les pays énumérés à l'annexe IV et/ou les pays ayant des paiements en retard de plus de trois ans;
- charge le Secrétaire Exécutif de la CEM de servir la mise en œuvre du Plan stratégique de la période 2012-2014 en fonction des ressources disponibles;
- encourage les parties à verser des contributions volontaires, et prie le Secréariat de la CEM de fournir aux parties une liste des activités et projets en cours et futurs qui ne sont pas couverts par le budget de base, à cette fin;
- encourage les non-parties et d'autres à envisager des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CEM;
- demande au Secréariat de la CEM d'améliorer la régionalisation des efforts de conservation en se dotant de coordinateurs locaux, avec l'aide, entre autres, du PNUE, des ONG et des AEM;
- prie le directeur exécutif du PNUE d'envisager la fourniture d'un soutien financier à des activités spécifiques de la CEM; et
- approuve le mandat d'administration du Fonds d'affectation spéciale de la CEM, figurant à l'annexe V.

MOBILISATION DES RESSOURCES: Mardi, le Secréariat de la CEM a présenté le rapport sur la mobilisation des ressources (UNEP/CMS/Conf.10.19), décrivant les domaines de travail soutenus par des contributions volontaires, dont:

les travaux sur la forme future de la CEM; la sensibilisation; le renforcement des capacités; la négociation de nouveaux instruments et l'entretien des instruments de la CEM, tels que le protocole d'accord sur l'éléphant d'Afrique occidentale et celui sur la phragmite aquatique. L'intervenante a également énuméré les mesures demandées de la CdP dont, entre autres, la reconnaissance et l'appréciation du soutien financier et en nature provenant des donateurs, l'encouragement de mise à disposition d'autres ressources extrabudgétaires, et l'ouverture à des manières nouvelles et novatrices de répondre aux besoins financiers de la Convention.

Vendredi, la CdP a pris note du rapport.

RENFORCEMENT DE L'ENGAGEMENT AVEC LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL: Mardi, le Secréariat de la CEM a présenté le document UNEP/CMS/Conf.10.41 et le projet de résolution UNEP/CMS/Res.10.25, signalant qu'il n'existe aucun mécanisme officiel permettant à la CEM d'accéder aux fonds du FEM. Au sujet du soutien à long terme, l'intervenante a indiqué que la CEM a besoin d'être désignée comme étant une convention pour laquelle le FEM est un mécanisme financier. Vendredi, la CdP a adopté la résolution.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/Res.10.25), la CdP:

- encourage les parties à rechercher des opportunités permettant de renforcer le dialogue aux niveaux national et régional avec les correspondants du FEM; et
- charge le Secréariat de demander aux parties de faire part de leurs observations et commentaires et d'assurer la liaison avec les organes pertinents du FEM et les secréariats des divers AEM relatifs à la biodiversité, pour étudier les options offertes pour l'amélioration de l'engagement avec le FEM.

MESURES VISANT A AMELIORER L'ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES INSCRITES A L'ANNEXE I ET AUTRES MESURES EN FAVEUR DES ESPÈCES INSCRITES A LA CEM QUI NE SONT PAS COUVERTES PAR UN INSTRUMENT RELEVANT DE L'ARTICLE IV:

Mardi, à la GC, le Secréariat de la CEM a présenté le rapport sur l'état d'avancement des actions concertées et autres mesures en faveur des espèces inscrites à la CEM qui sont pas couvertes par un instrument relevant de l'Article IV (UNEP/CMS/Conf.10.12), rapportant les progrès accomplis sur le Plan d'action pour la mégafaune sahélo-saharienne et le Plan d'action pour les mammifères des zones arides d'Eurasie centrale. Vendredi, la CdP a pris note du rapport.

AUTRES MESURES: Mardi, à la GC, le Secréariat de la CEM a introduit à la fois le point de l'ordre du jour consacré aux diverses mesures visant à promouvoir la conservation des espèces inscrites à l'Annexe I et celui consacré aux diverses mesures visant à favoriser la conservation et la gestion durable des espèces inscrites à l'Annexe II, avec un projet de résolution associées sur l'action concertée et les mesures de coopération (UNEP/CMS/Res.10.23). Précisant que les listes des espèces inscrites aux annexes de la CEM continueront à grandir, des espèces n'ayant pas été retiré de la liste depuis la CdP8, l'intervenante a expliqué que le projet de résolution passe en revue la liste des espèces inscrites aux annexes et propose le retrait d'espèces déjà couvertes par les instruments de la CEM. La Nouvelle-Zélande a recommandé que les dix mesures essentielles à prendre pour remédier aux problèmes, qui sont énumérées dans le document UNEP/CMS/Conf.10.36 concernant

l'amélioration de l'efficacité des mesures destinées à favoriser la conservation et la gestion durable des espèces inscrites à l'Annexe II, soient ajoutées sous forme d'annexe au projet de résolution.

Vendredi, en séance plénière, l'UE et ses Etats membres ont proposé des amendements au paragraphe portant sur les demandes adressées au Conseil scientifique de se concerter avec les experts pertinents et, notamment, ceux désignés comme correspondants, pour la prise de mesures concertées et de coopération sur une synthèse globale des thèmes. Les délégués ont approuvé, et la CdP a adopté, la résolution avec cet amendement et d'autres modifications mineures.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/Res.10.23/Rev.2), la CdP:

- adopte les listes des espèces désignées pour des actions concertées et de coopération, figurant dans les annexes à la résolution, et encourage les parties et d'autres organisations à prendre des mesures pour améliorer l'état de conservation des espèces énumérées;
- encourage les parties à s'assurer que les initiatives pour l'entreprise d'actions concertées ou de coopération, spécifient les résultats attendus au plan institutionnel et au plan de la conservation, avec leurs échéanciers; et
- approuve les recommandations d'améliorer l'efficacité du processus de concertation et de coopération, tel que résumé dans une annexe à la résolution.

MESURES VISANT A AMELIORER L'ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES INSCRITES A L'ANNEXE II

PRIORITÉS DES ACCORDS DE LA CEM: Introduisant la discussion sur l'élaboration d'accords nouveaux et futurs, mardi, à la GC, le Secrétariat de la CEM a présenté le rapport sur les nouveaux accords (UNEP/CMS/Conf.10.9) et un projet de résolution sur les perspectives pour les accords futurs (PNUE/CMS/Res.10.16). L'intervenante a également présenté l'analyse des écarts dans le domaine de la conservation d'éléphant d'Afrique centrale (UNEP/CMS/Conf.10.46) et un rapport détaillé sur l'analyse des écarts (UNEP/CMS/Inf.10.27), proposant trois options à la considération de la CEM: un accord juridiquement contraignant; la fourniture d'un soutien en faveur du renforcement des capacités pour augmenter les concertations entre les pays africains; ou la facilitation de la concertation avec les Etats de répartition d'Afrique centrale parties à la CEM.

Dans la GC, mercredi, le Secrétariat a présenté une résolution révisée, rebaptisée «Priorités des Accords de la CEM» (UNEP/CMS/Res.10.16/Rev.1). La Norvège a proposé de placer la référence à l'approbation des mesures futures de la CEM dans une annexe, mais l'UE et ses Etats membres n'étaient pas d'accord.

Vendredi après-midi, après des consultations non officielles entre l'UE et la Norvège pour résoudre les questions en suspens, la plénière a examiné le projet de résolution amendé (UNEP/CMS/Res.10.16/Rev.3). Le délégué de l'UE et ses Etats membres a présenté les amendements proposés, expliquant d'abord la subdivision du paragraphe exécutoire 5 qui porte sur l'élaboration d'une approche politique pour l'élaboration, le renouvellement et l'entretien des accords dans le cadre des stratégies et structures futures de la CEM et de la famille de la CEM, en deux paragraphes distincts. Il a ensuite parlé de la suppression du paragraphe exécutoire 7 portant sur l'approbation des actions figurant sur la liste de priorités, en même temps que la suppression de la liste subséquente des taxons. Il a expliqué

que cette suppression visait à prévenir la limitation des priorités, étant donné l'accord conclu dans les discussions sur la forme future, sur le besoin d'analyser et d'évaluer les lacunes, accord qui, a-t-il affirmé, «laisse les choses ouvertes». Ces amendements ont été soutenus par la Nouvelle-Zélande et l'Ouganda. Le Cameroun a confirmé que la réalisation de progrès sur la question des éléphants d'Afrique centrale, reste une grande priorité, et a annoncé l'intérêt de son pays, avec le Congo, à jouer un rôle de chef de file pour ce qui est de la facilitation de consultations avec les pays d'Afrique centrale. Le Maroc a demandé la suppression d'un paragraphe faisant référence aux Etats de l'aire de répartition de la mégafaune sahélo-saharienne, et le président de la CdP, Størkersen, a signalé que cette suppression était déjà incluse dans les révisions de texte proposées par la Norvège et l'UE et ses Etats membres. La CdP a adopté le projet de résolution.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/Res.10.16/Rev.3), la CdP encourage les Etats de l'aire des accords existants de la CEM qui ne l'ont pas encore fait, à signer, ratifier ou adhérer à ces accords et à prendre une part active dans leur mise en œuvre. La CdP encourage le Secrétariat de la CEM à poursuivre ses efforts dans la recherche de partenariats pour soutenir et améliorer le fonctionnement efficace des accords de la Convention.

La CdP accueille avec satisfaction la conclusion et l'entrée en vigueur, durant la période triennale passée, de protocoles d'accord sur la conservation des flamants des Andes et de leurs habitats, du cerf sud andin et des requins migrateurs, et, entre autres, instruit le Secrétariat d'élaborer une approche politique de l'élaboration, de renouvellement et entretien des accords, dans le cadre de la résolution sur les stratégies et structures futures de la CEM et de la famille de la CEM (UNEP/CMS/Res.10.9/Rev.2) pour examen à la CdP11.

LES QUESTIONS DE CONSERVATION

LES URGENCES DE CONSERVATION: A la GC, jeudi, le Secrétariat a présenté le document et le projet de résolution sur le modus operandi à retenir pour les urgences de conservation (UNEP/CMS/Conf.10.38 et Res.10.2), expliquant que le Secrétariat a toujours réagi aux situations d'urgence, telles que la mortalité massive du phoque moine de Méditerranée, en 1997, l'épidémie de la grippe aviaire, en 2005, et la disparition de l'antilope saïga, en 2010, en procédant au cas par cas, et a eu besoin d'élaborer une procédure standard régissant l'apport de ces réponses.

L'UE et ses Etats membres ont reconnu l'importance d'avoir des mécanismes permettant de répondre aux situations d'urgence, mais a souhaité voir ceux-ci être pris en charge plutôt par des contributions volontaires que par le budget de base. L'Uruguay, appuyé par le Chili et la FAO, a proposé d'ajouter une référence à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). La FAO a également proposé des amendements à un texte faisant référence aux mécanismes de gestion de la crise de la FAO. L'UICN a informé les délégués des subventions destinées aux situations d'urgence, qui sont disponibles à travers son programme *Save Our Species* (SOS). Vendredi, la CdP a apporté des modifications mineures au projet de résolution et l'a adopté tel qu'amendé.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/Res.10.2/Rev.1), la CdP:

- décide que l'intervention d'urgence ne doit être mise en branle que lorsqu'au moins une partie à la CEM ou la haute mer est touchée, mais que, dans des circonstances exceptionnelles, des non parties peuvent être prises en considération;

- charge le Secrétariat de la CEM d'appliquer les mesures d'intervention d'urgence décrites dans une annexe à la résolution, selon ce qu'il convient;
- invite les parties à contribuer, sur une base volontaire, à un fonds dédié à la mise en œuvre du modus operandi de secours; et
- charge le Secrétariat de la CEM de déterminer les institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales, les ONG, l'industrie et d'autres organismes pertinents qui peuvent être en mesure de répondre aux situations d'urgence qui affectent les espèces migratrices et leurs habitats.

SITES ET RESEAUX ECOLOGIQUES ESSENTIELS POUR LES ESPECES MIGRATRICES: Mercredi, à la GC, le Secrétariat de la CEM a présenté le rapport sur les sites et réseaux écologiques essentiels (UNEP/CMS/Conf.10.39) et le projet de résolution tel qu'amendé de manière à y inclure les observations et commentaires de la CSc17 (PNUE/CMS/Res.10.3/Rev.1 Annex/Rev.1). L'intervenant a souligné la nécessité de reconnaître le lien existant entre les espèces et leurs habitats et, en particulier, le besoin de protéger les sites d'escale et les voies de migration. Beaucoup de parties ont soutenu la résolution.

Vendredi, en séance plénière, l'Australie, soutenue par l'UE et ses Etats membres, a proposé des amendements à un texte exécutoire sur les parties élaborant des réseaux écologiques, invitant les divers Etats des aires de répartition et les organisations compétentes, avec les parties, à collaborer au travail sur les réseaux de sites protégés et gérés de manière écologiquement rationnelle. La CdP a adopté le projet de résolution avec cet amendement et d'autres petites modifications.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/Res.10.3/Rev.2), la CdP invite les Parties et les signataires des PA à envisager une approche fondée sur les réseaux, dans la mise en œuvre des instruments et initiatives disponibles de la CEM. Par ailleurs, la CdP:

- encourage les parties à utiliser des outils et mécanismes complémentaires pour la détermination et la désignation des sites et réseaux de sites essentiels pour les espèces et populations migratrices, y compris par la désignation d'autres zones humides d'importance internationale (sites Ramsar) pour les oiseaux migrateurs et autres taxons migrateurs dépendant des zones humides; et
- souligne la valeur ajoutée de la mise en place de réseaux écologiques de la CEM, là où aucun instrument de réseau n'est disponible.

La CdP demande au CSc de, entre autres: procéder à une évaluation stratégique pour déterminer la mesure dans laquelle et la manière dont les principaux systèmes d'aires protégées disponibles et autres initiatives visant à favoriser la mise en place de réseaux écologiques, répondent aux besoins des espèces migratrices, tout au long de leur cycle de vie, et leurs voies de migration; et de déterminer les concepts et approches de réseaux écologiques pouvant être utilisés au sein de la CEM.

OBSTACLES A LA MIGRATION: Mercredi, à la GC, Hein Prinsen, Bureau de Waardenburg, a présenté un exposé sur l'évaluation effectuée et les directives émises pour l'atténuation du conflit entre oiseaux migrateurs et réseaux électriques, donnant un aperçu des pertes d'oiseaux par collision et électrocution. Le Secrétariat de la CEM a introduit les documents (UNEP/CMS/Conf.10.29/Rev.2 et Conf.10.30/Rev.2)

et le projet de résolution connexe consacré aux thème lignes électriques et espèces migratrices (UNEP/CMS/Res.10.11). L'UE et ses Etats membres ont souligné la nécessité de prévenir et de réduire les impacts causés par les réseaux électriques.

Au cours de la séance plénière, vendredi après-midi, plusieurs amendements ont été proposés à une version révisée du projet de résolution (UNEP/CMS/Res.10.11/Rev.1), notamment par l'UE et ses Etats membres qui ont demandé d'y remplacer «adopte» par «accueille favorablement» les directives figurant dans le document UNEP/CMS/Conf.10.3, signalant que les directives n'avaient pas été négociées. L'Australie, appuyée par la Nouvelle-Zélande, a suggéré, dans le même paragraphe, de préciser que ces directives s'appliquaient à la région Afrique-Eurasie. La Suisse, appuyée par l'UE, s'est prononcée contre la restriction des directives, affirmant que celles-ci pourraient être utiles à d'autres régions. Les parties ont résolu la question en s'accordant sur l'ajout d'un libellé appelant à mettre en œuvre ces directives «selon leur applicabilité», et la CdP a adopté la résolution telle qu'amendée.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/Res.10.11/Rev.1), la CdP:

- accueille avec satisfaction les «directives régissant la manière de prévenir ou d'atténuer l'impact des réseaux électriques sur les oiseaux migrateurs dans la région d'Afrique-Eurasie» (UNEP/CMS/Conf.10.30);
- Exhorte les parties et encourage les non-parties à appliquer ces directives, lorsqu'elles sont applicables;
- encourage les compagnies d'électricité à diffuser amplement les directives au sein de leurs réseaux, y compris au cours des conférences pertinentes; et
- demande au CSc et, en particulier, aux groupes de travail sur les oiseaux et les voies de migration, de surveiller l'application de la résolution et de fournir des indications supplémentaires lorsque de nouveaux développements pertinents, tels que des techniques d'atténuation améliorées, dans le domaine de la réduction de l'impact des lignes électriques sur les oiseaux, deviennent disponibles.

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ESPECES MIGRATRICES: Jeudi, à la GC, le Secrétariat de la CEM a introduit le débat sur le projet de résolution consacré à la conservation des espèces migratrices à la lueur du changement climatique (UNEP/CMS/Res.10.19), utilisant l'exemple de l'acidification des mers pour mettre en évidence la complexité du changement climatique.

Vendredi, en séance plénière, le Secrétariat de la CEM a introduit la résolution révisée (UNEP/CMS/Res.10.19/Rev.2) et le projet de texte du «Message à Durban» de la part de la Norvège, en sa qualité de président de la CdP10, faisant état des discussions qui ont été menées, jeudi, dans le groupe de travail. En réponse à une question de l'Iran, la secrétaire exécutive de la CEM, Mrema, a expliqué que le libellé appelant à la promotion d'ateliers régionaux a été retiré du paragraphe 14 (renforcement des capacités) afin de ne pas restreindre les types de renforcement des capacités qui pourraient être fournies. La plénière a adopté la résolution avec des amendements mineurs introduits par l'UE.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/Res.10.19/Rev.2), la CdP:

- exhorte les parties à recourir à des mesures de gestion adaptée et à une approche fondée sur les écosystèmes dans leur lutte contre les impacts du changement climatique;

- encourage les parties et les organisations compétentes à évaluer et à réduire les impacts supplémentaires sur les espèces migratrices, résultant des changements survenus dans le comportement humain en raison du changement climatique (les soi-disant «effets tertiaires»), tels que la navigation et l'exploitation accrues dans les régions de l'océan Arctique; et
- encourage les parties et les acteurs concernés à faire usage des mécanismes de financement disponibles, tels que la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, plus la conservation des forêts (REDD +) pour soutenir le maintien des services écosystémiques, avec la participation étroite des communautés locales.

MAMMIFÈRES TERRESTRES MIGRATEURS:

Mercredi, à la GC, la représentante du PNUE-WCMC a présenté les conclusions de l'évaluation menée sur les mammifères terrestres, y compris les chauves-souris (UNEP/CMS/Conf.10.44 et UNEP/CMS/Inf.10.15). Elle a expliqué que l'évaluation a porté sur les huit instruments disponibles de la CEM consacrés aux mammifères terrestres, y compris les chauves-souris, et examine la mesure dans laquelle ces instruments répondent aux menaces pesant sur ces taxons. Elle a souligné que plusieurs options sont proposées pour la mise en œuvre effective et le développement des instruments de la CEM, aux fins d'optimiser la couverture géographique et taxonomique de la CEM, tout en améliorant la crédibilité et l'influence de la Convention.

Vendredi, la CdP a pris note de l'évaluation.

ESPECES AQUATIQUES MIGRATRICES: Evaluation des poissons d'eau douce: Jeudi, à la GC, le Secrétariat de la CEM a présenté les documents et projet de résolution concernant l'évaluation des poissons d'eau douce (UNEP/CMS/Conf.10.31, Conf.10.33 et Res.10.12) visant à informer de la manière dont la CEM peut mieux protéger et gérer ces espèces, et à élaborer une façon systématique d'identification des espèces qui pourraient être qualifiées pour l'inscription.

Le délégué du Paraguay a proposé des amendements se référant au travail accompli par son pays en faveur des poissons migrateurs du bassin de Rio de la Plata. L'UICN a fait part de sa volonté de travailler avec le CSc pour la poursuite de l'actualisation de la liste des espèces migratrices transfrontières menacées de poissons d'eau douce.

En plénière, vendredi après-midi, Zeb Hogan, conseiller de la CEM pour les poissons, a présenté le projet de résolution révisé sur les poissons d'eau douce migrateurs (UNEP/CMS/Res.10.12/Rev.1), signalant que les observations formulées à la GC, par l'UICN et le Paraguay, y ont été intégrées. L'UE et ses Etats membres ont demandé l'amendement de la référence aux dates du Plan stratégique, pour y mentionner que la période n'est pas 2006-2014, mais qu'il y avait un plan stratégique pour 2006-2011 et qu'on y a ajouté maintenant une version mise à jour pour 2012-2014. La CdP a adopté la résolution.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/Res.10.12/Rev.1), la CdP:

- demande aux parties de, et invite les non-parties à, renforcer les mesures visant à protéger les espèces migratrices de poissons d'eau douce et d'améliorer le suivi des poissons d'eau douce en vue d'évaluer le niveau de vulnérabilité de chaque population en fonction de critères de l'UICN régissant l'inscription à la Liste Rouge; et
- encourage les parties à soumettre des propositions d'inscription des espèces mises en évidence dans l'évaluation des espèces menacées, ainsi que d'autres espèces pouvant bénéficier de la coopération internationale.

Tortues marines migratrices: Vendredi, la représentante du PNUE-WCMC a introduit les principales conclusions de l'évaluation consacrée aux tortues marines (UNEP/CMS/10.45 et Inf.10.16). Le délégué des Etats-Unis a plaidé pour la coopération entre les protocoles d'accord sur la conservation et la gestion des tortues marines et de leurs habitats dans les régions de l'océan Indien et du Sud-est asiatique, et sur les mesures de conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique, ainsi que pour les synergies entre les divers instruments relatifs à la protection des tortues.

La CdP a pris note de l'évaluation.

Evaluation des prises accessoires dans les pêches aux filets maillants: Un groupe de travail sur les questions marines, créé lundi, a examiné le projet de résolution consacré à l'évaluation des prises accessoires dans les pêches aux filets maillants (UNEP/CMS/Res.10.14). Jeudi, Barry Baker (Australie), président du groupe de travail, a présenté à la GC la résolution révisée et les documents connexes (UNEP/CMS/Conf.10.3, Res.10.14 et Inf.10.30). Le délégué de l'UE et ses Etats membres a apporté son appui à la résolution et a indiqué qu'il y avancerait des amendements, soulignant que la résolution allait permettre une approche efficace de la gestion des pêches.

Vendredi après-midi, en séance plénière, le président Baker a présenté la résolution révisée (UNEP/CMS/Res.10.14/Rev.2), expliquant que les modifications apportées comprenaient la suppression du terme «sur-dépendance» d'une étude sur l'usage du filet maillant que les parties et la CSc n'avaient pas eu le temps d'examiner convenablement. Le président Størkersen a déclaré que les dates mentionnées pour le Plan stratégique seront corrigées dans le texte.

Le délégué de l'Equateur a appuyé la résolution, mais a déclaré que son pays ferait parvenir des données actualisées sur les pêches, pour le chapitre consacré à l'Equateur, qui se trouvent dans le document d'information mentionné dans la résolution (UNEP/CMS/Inf.10.30), et a demandé que les nouvelles données soient incluses dans le document. Le président Størkersen a confirmé que les nouvelles données pourront y être insérées. La CdP a adopté la résolution.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/Res.10.14/Rev.2), la CdP encourage les parties à évaluer le risque de prises accessoires découlant de leurs pêches au filet maillant, qui touchent les espèces migratrices, et instruit le CSc d'élaborer le cahier des charges nécessaires aux études visant à déterminer le degré d'interaction entre les pêcheries au filet maillant et les espèces inscrites à la CEM.

Programme de travail pour les cétacés: Jeudi, le Secrétariat de la CEM a présenté le projet de résolution sur le programme de travail mondial pour les cétacés (UNEP/CMS/Res.10.15), qui a été examiné par le groupe de travail sur les questions marines. Le Secrétariat a signalé que le projet suivait une résolution de la CdP8 sur les effets défavorables d'origine humaine sur les cétacés (UNEP/CMS/Res.8.22), pour l'élaboration d'un programme de travail portant sur des mesures stratégiques supplémentaires.

Vendredi, le président du groupe de travail, Baker, a présenté le projet de résolution révisé (UNEP/CMS/Res.10.15/Rev.1). Donnant un aperçu des révisions importantes effectuées par le groupe de travail et précisant que nombre d'entre elles ont porté sur l'élimination de chevauchements et l'éclaircissement des formulations, il a indiqué que la résolution a été ajustée de manière à s'assurer de son harmonie avec la résolution de la CdP8.

La Norvège a cité une déclaration faite par le Secrétaire d'Etat norvégien de l'environnement, annonçant la levée de certaines réserves qui avaient été formulées contre l'inscription des cétacés et des requins aux annexes, et a précisé que cette décision est éclairée par les meilleures données scientifiques disponibles. L'Afrique du Sud a demandé la correction de la période du plan stratégique, et le délégué de l'UE et ses Etats membres a demandé au Secrétariat de vérifier cela dans les références au plan stratégique figurant dans toutes les résolutions. Le Danemark a annoncé que la résolution a été acceptée par le Danemark et les Iles Féroé. La CdP a adopté la résolution.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/Res.10.15/Rev.1), la CdP:

- réitère son appel pressant aux parties et non parties qui exercent leur juridiction sur une partie quelconque de l'aire de répartition des espèces de cétacés, inscrites aux annexes de la CEM ou sur les navires battant leur pavillon, qui sont engagés hors des limites juridictionnelles nationales, à coopérer, selon ce qu'il convient, avec les organisations internationales;
- appelle les parties et non parties à promouvoir l'intégration de la conservation des cétacés dans tous les secteurs pertinents; et
- charge le Secrétariat de la CEM et le CSC de répondre aux actions prévues dans le programme de travail mondial pour les cétacés et d'évaluer les menaces régionales posées pour le reste des mammifères aquatiques inscrits à la CEM.

Bruit sous-marin: Jeudi, à la GC, le Secrétariat de la CEM a présenté et a décrit les amendements qui ont été apportée au projet de résolution consacrée aux nouvelles mesures visant à réduire la pollution sonore sous-marine, pour la protection des cétacés et autres espèces migratrices (UNEP/CMS/Res.10.24/Rev.1), qui a été examiné par le groupe de travail sur les questions marines, signalant que l'intitulé révisé se référerait à «espèces migratrices» plutôt qu'à «biote».

Vendredi, en séance plénière, le président du Groupe de travail, Baker, a souligné que cette résolution se fondait sur le document UNEP/CMS/Res. 9.9 et qu'elle est nécessaire en raison de l'augmentation des sources de pollution sonore, en particulier des parcs éoliens offshore et autres activités anthropiques, ajoutant que la résolution souligne la nécessité de recherches et d'une collaboration avec le secteur privé pour la mise au point de technologies qui réduisent le bruit marin.

L'UE et ses Etats membres ont proposé un amendement demandant plutôt aux «instances dirigeantes» plutôt qu'au «secrétariat» de la CDB et autres, de tenir ces organes au courant des progrès accomplis sur cette résolution. La CdP a adopté la résolution avec ces amendements.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/Res.10.24/Rev.2), la CdP encourage les parties à prévenir les effets néfastes sur les cétacés et autres espèces marines migratrices en limitant l'émission de bruits sous-marins au plus bas niveau nécessaire, et exhorte les parties à s'assurer que les évaluations d'impact environnemental tiennent pleinement compte des effets des activités anthropiques sur les cétacés et examine les impacts potentiels sur le biote marin et sur ses voies de migration.

Déchets marins: Le projet de résolution sur les déchets marins (UNEP/CMS/Res.10.4) a été examiné par le groupe de travail sur les questions marines. Mardi, le président a présenté la résolution, signalant que les observations du Royaume-Uni, de la Norvège et de l'Inde y ont été intégrées. Il a été convenu d'inclure les requins dans la liste de la faune marine affectée par les déchets marins, et la FAO dans celle des institutions travaillant ou disposant de données sur les déchets marins.

Vendredi, en séance plénière, le président du Groupe de travail Baker a introduit la résolution révisée (UNEP/CMS/Res.10.4/Rev.2) signalant que des modifications ont été apportées à la définition du terme «déchets marins» et qu'un paragraphe proposé par la Guinée y a été ajoutée, à la demande du Secrétariat de la CEM, pour favoriser l'établissement de liens avec les divers instruments régionaux et internationaux pertinents. La CdP10 a adopté la résolution.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/10.4/Rev.2), la CdP demande aux parties de rendre compte du volume, des impacts et des sources de déchets marins qui se trouvent dans les eaux relevant de leur juridiction, sur les espèces marines inscrites à l'Annexe I et II de la Convention, et demande au CSC de déterminer les lacunes constatées au niveau de la gestion des déchets marins ainsi que les bonnes pratiques en matière de gestion des déchets sur les navires, et d'élaborer et améliorer les codes de conduite.

MALADIES DE LA FAUNE ET ESPÈCES

MIGRATRICES: Jeudi, à la GC, le Secrétariat de la CEM a présenté le rapport consacré aux groupes de travail spéciaux sur la grippe aviaire et les maladies de la faune (UNEP/CMS/Conf.10.42 et UNEP/CMS/Res.10.22), signalant que le projet de résolution souligne les récentes flambées de grippe aviaire et la nécessité d'une surveillance constante et la poursuite des synergies entre la CEM et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'OIE et la FAO dans le domaine de l'information et du contrôle des maladies de la faune.

Le Chili a appelé à la reconnaissance de l'augmentation des risques de transmission de maladies de la faune sauvage aux animaux domestiques et vice-versa. La Norvège a aussi souligné que la transmission de maladies du bétail à la faune est très répandue. La Nouvelle-Zélande a recommandé une prorogation du mandat du Groupe de travail au-delà de 2012, ajoutant que le processus de vérification des rapports sur l'incidence des maladies risquait d'affecter la rapidité d'intervention. L'UICN, soutenue par Birdlife International, a déclaré que le Réseau pour la survie des espèces traite des maladies et de la santé de la faune par le biais du Groupe de spécialistes de la santé de la faune et a demandé que cela soit mentionné dans le document. L'Association pour la conservation de la faune (WCS) a parlé de l'Initiative de 2004 «One World, One Health», qui soutient des programmes vétérinaires sur le terrain et les recherches sur la transmission des maladies.

Vendredi, en séance plénière, le Secrétariat de la CEM a précisé que le nom du groupe de travail spécial a été, après des consultations, changé de «Groupe de travail scientifique sur les maladies de la faune» à «Groupe de travail scientifique spécial sur les maladies de la faune et des écosystèmes», recommandant que ce nom soit retenu dans la résolution. La CdP a adopté la résolution avec des amendements mineurs.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/10.22/Rev.1), la CdP:

- demande aux parties d'entériner la recommandation du Groupe de travail scientifique spécial sur les maladies de la faune et des écosystèmes, d'intégrer le Groupe de travail scientifique spécial sur la grippe aviaire et les oiseaux sauvages en tant que groupe de travail thématique;
- encourage les parties à souscrire à la proposition d'un modus operandi pour les urgences de conservation, comme mécanisme pour l'amélioration de la réponse rapide aux situations de mortalité massive affectant les espèces migratrices et autres cas pressants de conservation; et

• exhorte les Parties, et invite d'autres gouvernements ou donateurs, tels que le FEM, à fournir un soutien financier adéquat pour la tenue d'ateliers visant à renforcer la coopération entre les différentes conventions touchant aux questions de maladies de la faune.

DIRECTIVES A L'INTENTION DES PROGRAMMES

DE PETITES SUBVENTIONS: Jeudi, à la GC, le Secrétariat de la CEM a introduit les directives révisées (UNEP/CMS/Conf.10.43) et la CdP en a pris note. Le Secrétariat a indiqué que les directives sont devenues plus pertinentes depuis la Réunion des donateurs à la CdP10, tenue mardi, durant laquelle un financement a été proposé pour le programme. L'intervenant a fait remarquer que le financement est pour les projets d'amélioration de la conservation des espèces inscrites à la CEM, mis en place dans les pays en développement.

ESPECES AVIAIRES MIGRATRICES: Politique de conservation des voies de migration des oiseaux: Mardi, à la GC, faisant état des activités menées par le Groupe de travail de la CEM sur les voies de migration durant la période intersessions, le Secrétariat de la CEM a introduit le document sur la Politique de conservation des voies de migration des oiseaux (UNEP/CMS/Conf.10.23) et le projet de résolution connexe consacré aux directives régissant la conservation des voies migratoires mondiales et aux options offertes en matière de dispositions politiques (UNEP/CMS/Res.10.10). Taj Mundkur, président du Groupe de travail de la CEM sur les voies de migration, a décrit le mandat, la représentation, le travail d'évaluation et les réunions du groupe de travail, et a donné un aperçu des progrès accomplis dans le domaine de la coordination mondiale et de la rationalisation des travaux sur la préservation des voies de migration.

Mercredi, de nombreuses parties ont exprimé leur soutien en faveur du projet de résolution révisé (UNEP/CMS/Res.10.10/Rev.1), dont le Kazakhstan, qui a évoqué le travail réalisé sur les grues et les réseaux de sites écologiques, et BirdLife International, qui a mis en exergue la conservation des albatros et des pétrels et les mesures d'atténuation et de surveillance des prises accessoires. Le Secrétariat a accepté de veiller à ce que ce projet de résolution soit coordonné avec la résolution sur les priorités des accords de la CEM (UNEP/CMS/Res.10.16). Au cours des discussions, jeudi, à la GC, l'Australie a plaidé pour l'insertion d'une référence au problème des débris marins dans la résolution, le qualifiant de menace pesant sur les oiseaux migrateurs.

Vendredi, en séance plénière, l'Australie a proposé l'ajout d'un libellé appelant à la promotion de mesures visant à protéger les oiseaux marins de l'Antarctique, notamment par le biais du système du Traité de l'Antarctique et d'autres accords pertinents. Le délégué de l'UE et ses Etats membres a demandé des éclaircissements sur le rôle de l'AEWA et, faisant part de sa préoccupation au sujet de la désignation de l'AEWA comme étant un instrument-cadre fondamental de la CEM, a demandé la suppression du terme «instrument». La suppression, soutenue par la Suisse, a été acceptée. La CdP a adopté la résolution avec quelques amendements mineurs.

Résolution finale: La résolution (UNEP/CMS/Res.10.10/Rev.2) contient des recommandations et des demandes d'ordre général, et décrit également des actions spécifiques en faveur des six voies de migration: l'afro-Eurasienne, l'américaine, la centre-asiatique, l'est-asiatique -Australasienne, la Pacifique et la Seabird. La CdP:

- exhorte les parties, invite les Etats de l'aire de répartition, et appelle les autres partenaires et acteurs à accorder une grande priorité à la conservation des sites et des habitats identifiés comme étant d'importance pour les oiseaux migrateurs, et à effectuer des travaux pour déterminer la meilleure manière de gérer les paysages, y compris la désignation de voies de migration et d'habitats transfrontaliers protégées et des réseaux écologiques;
- appelle les parties et le Secrétariat de la CEM à promouvoir une conservation concertée des oiseaux migrateurs en travaillant avec d'autres organismes dont l'objectif premier n'est pas la conservation de la faune; et
- demande aux parties de revoir la couverture et l'état d'avancement de la protection des réseaux de sites disponibles et à s'assurer de la protection des sites de halte migratoire.

Améliorer l'état de conservation des oiseaux terrestres

migrateurs dans la région d'Afrique-Eurasie: Jeudi, à la GC, le Ghana a introduit le projet de résolution consacré aux mesures visant à améliorer l'état de conservation des oiseaux terrestres migrateurs dans la région d'Afrique-Eurasie (UNEP/CMS/Res.10.27), signalant que les oiseaux terrestres n'étaient pas suffisamment couverts par les instruments disponibles, notamment, l'AEWA, et soulignant la nécessité urgente de réduire la mortalité des oiseaux terrestres. Le Sénégal, le Cameroun et la Guinée ont félicité le Ghana pour la résolution, et l'Union européenne et ses Etats membres ont soutenu la résolution et les amendements proposés par écrit. La Suisse a indiqué qu'elle aimerait participer à l'élaboration du plan d'action.

Vendredi, la CdP a examiné et adopté la résolution révisée.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/Res.10.27/Rev.1), la CdP encourage les parties et invite les Etats des aires non-parties et d'autres intervenants à:

- s'engager dans des activités de coopération pour promouvoir la gestion durable des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie, en particulier à travers, entre autres, la prévention de la dégradation des habitats, l'élimination des récoltes non durables, et le suivi des évolutions démographiques dans toute la région, et
- élaborer, avec le Secrétariat de la CEM, un plan d'action pour la conservation des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie et de leurs habitats tout le long de leur voie de migration.

Taxonomie et nomenclature des oiseaux inscrits aux

annexes: Jeudi, à la GC, le Secrétariat de la CEM a introduit le document pertinent et le projet de résolution connexe (UNEP/CMS/Conf.10.32 et UNEP/CMS/Res.10.13). La CITES a accueilli avec satisfaction l'élargissement de la coopération avec la CEM sur la taxonomie et la nomenclature des oiseaux, affirmant qu'elle permettra de renforcer le rôle de leadership de la CITES et la CEM dans le domaine de la nomenclature des espèces.

Vendredi après-midi, en séance plénière, John O'Sullivan, Conseiller de la CEM pour les oiseaux, a présenté le projet de résolution amendé sur la nomenclature normalisée des oiseaux inscrits aux annexes de la CEM (UNEP/CMS/Res.10.13/Rev.1), qui a été examiné dans un comité de rédaction informel, jeudi. Il a fait état des modifications qui y ont été apportées, y compris l'ajout d'un paragraphe portant sur l'évaluation de l'éventuelle adoption d'un document unique de nomenclature et taxonomie des oiseaux, à soumettre à la considération de la CdP11. La CdP a adopté la résolution, telle que modifiée.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/Res.10.13/Rev.1), la CdP:

- adopte la taxonomie utilisée par le Projet d'analyse du recensement africain (PAIA) comme référence standard de la nomenclature de la CEM pour les albatros et les grands pétrels;
- adopte une règle pour les «cas d'agrégation» pour tenir compte de l'état de conservation des espèces et celui des espèces de mêmes composantes;
- demande au président du CSc d'établir des liaisons avec les présidents des organes consultatifs scientifiques des conventions relatives à la biodiversité, les secrétariats des AEM pertinents et les institutions internationales appropriées, y compris l'UICN, BirdLife International, Wetlands International et PNUE-WCMC, dans l'objectif d'évaluer l'éventuelle adoption d'un document unique de nomenclature et taxonomie des oiseaux, et d'informer la CSc 18, en vue d'adopter une résolution à la CdP11; et
- charge le Secrétariat de la CEM de transmettre la résolution au Secrétariat de la CITES, aux fins d'être examinée par les instances scientifiques de la CITES.

Minimisation des risques d'intoxication pour les oiseaux migrateurs: Jeudi, à la GC, la Suisse a introduit la discussion sur la minimisation des risques d'intoxication pour les oiseaux migrateurs, et BirdLife International a décrit le document de base (UNEP/CMS/Inf.10.40) et le projet de résolution (UNEP/CMS/Res.10.26). Qualifiant l'empoisonnement d'oiseaux migrateurs de cause de mortalité importante et évitable, BirdLife International a énuméré les catégories d'empoisonnement devant être examinées par le groupe de travail proposé, dont, notamment, l'empoisonnement délibéré, l'empoisonnement accidentel et l'empoisonnement secondaire. De nombreuses délégations ont apporté leur appui à la résolution.

Vendredi, en séance plénière, la Nouvelle-Zélande a recommandé un amendement pour préciser que le groupe de travail mènera ses travaux «principalement» par voie électronique. La CdP a adopté cette résolution avec l'amendement.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/Res.10.26/Rev.1), la CdP appelle les parties, les Etats de l'aire de répartition non parties et les divers acteurs à s'engager dans des activités de coopération visant à traiter le problème de l'empoisonnement d'oiseaux migrateurs. A cette fin, elle demande au CSc et au Secrétariat d'établir, dans le cadre du CSc, un groupe de travail intersessions devant travailler par voie électronique, à la détermination de manière détaillée, entre autres, de la portée et de la gravité de l'empoisonnement d'espèces d'oiseaux migrateurs, ainsi que les lacunes importantes en matière de données, à travers dans les Etats de l'aire de répartition ou dans des domaines particuliers.

La CdP décide par ailleurs que le groupe de travail doit chercher à inclure dans son champ: l'utilisation délibérée de poison; l'empoisonnement accidentel par le biais d'une mauvaise utilisation, accidentelle ou négligente; l'empoisonnement primaire d'animaux migrateurs par le biais d'appâts empoisonnés; l'empoisonnement secondaire d'animaux migrateurs; et le plomb, en particulier, les munitions.

PROPOSITIONS SOUMISES PAR LES PARTIES POUR MODIFIER LES ANNEXES DE LA CONVENTION:

Mercredi, le Secrétariat de la CEM a présenté les propositions soumises par les parties à la CEM (UNEP/CMS/Conf.10.15)

concernant l'ajout de cinq espèces à l'Annexe I et de trois espèces à l'Annexe II de la Convention. La CdP10 a approuvé leur inscription.

Raie Manta géante: Mercredi, l'Equateur a présenté la proposition d'intégrer la raie Manta géante (*Manta birostris*) (Proposition I-5 et II-3) à l'Annexe I et II, soulignant sa vulnérabilité à l'exploitation humaine, comme la pression de pêche directe ou indirecte.

L'UE et ses Etats membres, le Sénégal, l'Australie, le Chili, les Etats-Unis et d'autres ont exprimé leur soutien à la proposition. La Norvège a souligné le statut menacé de l'espèce *M. alfredi*, le délégué de Madagascar signalant qu'il appuierait son inscription. Le représentant de Shark Advocates International, parlant au nom d'une coalition d'ONG, a exprimé leur soutien fort à la proposition.

Décision finale: Vendredi, la CdP a accepté l'inscription de la raie Manta géante aux Annexes I et II.

Mouflon Argali: Mercredi, le Kazakhstan a présenté la proposition soumise conjointement avec le Tadjikistan, d'inscrire le mouflon Argali (*Ovis ammon*) (Proposition II-1) à l'Annexe II, faisant état du statut menacé de l'espèce et du fait que sa conservation exige une approche transfrontalière. Le délégué a identifié le protocole d'accord sur l'antilope saïga comme étant un bon précédent pour un éventuel protocole d'accord sur le mouflon argali.

Le Pakistan, l'Inde, l'Ouzbékistan, l'UE et ses Etats membres, l'Arabie saoudite, la WCS et WWF-Russie ont exprimé leur soutien à la proposition.

Décision finale: Vendredi, la CdP a accepté l'inscription des moutons de montagne à l'Annexe II.

Faucon sacré: Mercredi, à la GC, le délégué de l'UE et ses Etats membres a introduit la proposition d'inscrire le faucon sacré (*Falco cherrug*), à l'exclusion de la population de Mongolie (Proposition I-1 Rev). La Suisse a soutenu l'inscription de cette espèce de faucon, tandis que l'Arabie saoudite a posé la question de savoir si l'inscription était le meilleur outil pour la conservation et l'amélioration de l'état de l'espèce. La CITES a appelé à la cohérence et à l'éclaircissement de la décision sur cette proposition d'inscription.

La proposition a été discutée par un groupe de travail présidé par Colin Galbraith (Royaume-Uni). Le groupe de travail s'est réuni du lundi au jeudi et a examiné: l'aire géographique de répartition de l'espèce et l'intérêt qu'elle suscite; le besoin d'harmoniser les activités entre la CEM et la CITES, et une suite d'options, y compris l'inscription, l'inscription et l'élaboration d'un plan d'action ou la création d'un groupe de travail spécial, la non inscription, mais aussi l'élaboration d'un plan d'action ou la création d'un groupe de travail spécial, ou la non action. De nombreux membres du groupe de travail ont exprimé l'avis qu'un manquement à l'inscription de cette espèce ne serait pas compatible avec le mandat assigné, à la CdP9, d'inscrire le faucon, à moins que les données viennent montrer une amélioration significative de l'état de la population. D'autres ont souligné qu'étant donné que le commerce illégal constitue la principale menace pour la conservation de faucon sacré, la CITES est l'instance la plus appropriée pour traiter de sa conservation.

Vendredi, l'Ouzbékistan a présenté la proposition d'inscription du faucon sacré, à l'exclusion des populations de Mongolie (UNEP/CMS/Conf.10.15 et Annex/Rev.1), et la résolution connexe (UNEP/CMS/Res.10.28), signalant

que le groupe de travail est parvenu à un consensus sur une inscription à l'Annexe I, conditionnelle à sa conformité avec les critères contenus dans la résolution. Le président du groupe de travail sur le faucon sacré, Galbraith, a décrit la résolution et a demandé la fourniture de ressources pour sa mise en œuvre. Le Kazakhstan, le Mali, l'Éthiopie, l'UE et ses États membres, la Croatie et le Nigéria ont appuyé l'inscription proposée et la résolution, le Nigeria louant, entre autres, les efforts du groupe de travail en faveur de la cohérence avec les processus d'autres AEM, notamment la CITES. Bien que n'étant pas opposée à l'inscription, l'Égypte a posé la question de savoir si une inscription à l'Annexe I était la mesure la plus appropriée, attirant l'attention sur l'absence de données de terrain et sur l'importance de l'espèce dans la culture traditionnelle de sa région. Il a souhaité voir le rapport de la CdP mentionner cette préoccupation.

La CdP10 a accepté l'inscription du faucon sacré, à l'exclusion des populations de Mongolie, à l'Annexe I, ainsi que la résolution connexe, moyennant des modifications mineures.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/Res.10.28), la CdP:

- s'engage à inscrire le faucon sacré à l'Annexe I de la CEM, et ce à l'exclusion de la population de Mongolie, et décide d'établir une action concertée immédiate;
- s'engage à créer une équipe spéciale;
- convient que l'amélioration de l'état de conservation dans n'importe quel État de l'aire de répartition, peut permettre des prélèvements durables à l'espèce sauvage dans cet état; et
- recommande la présentation de rapports à la CdP11, et d'envisager le déclassement du faucon sacré à cette date.

Décision finale: Vendredi, la CdP a approuvé l'inscription des faucons sacrés à l'Annexe I.

Faucon kobez: Mercredi, le délégué de l'UE et ses États membres a présenté leur proposition d'inscrire le faucon kobez (*Falco vespertinus*) (Proposition I-2) à l'Annexe I, signalant que cette proposition est requise par le plan d'action pour le Protocole d'accord de la CEM sur les rapaces. Le délégué de l'Ukraine, signalant que son pays est un État de l'aire de répartition de l'espèce, a appuyé la proposition.

Décision finale: Vendredi, la CdP a approuvé l'inscription du faucon kobez à l'Annexe I.

Courlis cendré d'Extrême-Orient: Mercredi, John O'Sullivan, Conseiller de la CEM pour les oiseaux, a présenté deux propositions d'inscription à l'Annexe I (Propositions I-3 et 4): par les Philippines, le courlis cendré d'Extrême-Orient (*Numenius madagascariensis*); et par les îles Cook, le courlis cendré aux cuisses poilues (*N. tahitiensis*). L'UE a soutenu les deux listes.

Décision finale: Vendredi, la CdP a approuvé l'inscription du courlis cendré et le courlis à poils aux cuisses d'Extrême-Orient à l'Annexe I.

Goglu: Mercredi, O'Sullivan a également présenté une proposition de la Bolivie d'inscrire le goglu (*Dolichonyx oryzivorus*) (Proposition II-2) à l'Annexe II, expliquant que bien que l'espèce soit nombreuse, l'évidence suggère qu'il ya eu une baisse de 52% de sa population. Cette proposition d'inscription a été soutenue par le Paraguay, l'Uruguay, l'Équateur et l'Argentine.

Décision finale: Vendredi, la CdP a approuvé l'inscription des goglus à l'Annexe II.

PROGRAMME DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION DE LA CEM

LES QUESTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION:

Jeudi, le Secrétariat de la CEM a présenté le rapport sur la mise en œuvre du Plan de sensibilisation et de communication depuis la CdP9 (UNEP/CMS/Conf.10.14 et Res.10.7/Rev.1). Vendredi, la CdP a adopté la résolution sans amendement.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/Res.10.7/Rev.1), la CdP approuve le plan de sensibilisation et de communication de la CEM pour la période 2012-14, et s'engage à fournir des ressources adéquates pour le soutien de la mise en œuvre du Plan dans le budget de la CEM au titre de 2012-2014.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS: Jeudi, à la GC, le Secrétariat de la CEM a présenté le rapport consacré à la mise en œuvre du plan de travail et stratégie de renforcement des capacités pour le prochain triennat, ainsi que la résolution pertinente (UNEP/CMS/Conf.10.16, Conf.10.17 et Res.10.6).

Vendredi, en séance plénière, le Secrétariat de la CEM a introduit la résolution consacrée à la stratégie de renforcement des capacités. Le délégué de l'UE et ses États membres a demandé l'insertion d'une référence à la tenue d'ateliers régionaux consacrés au renforcement des capacités. L'Iran a proposé d'ajouter une référence à l'écosystème et aux dispositifs de formation dans le domaine de l'adaptation communautaire au changement climatique. La CdP a adopté la résolution avec de petits ajouts.

Résolution finale: Dans la résolution (UNEP/CMS/Res.10.6/Rev.3), la CdP invite les Parties à fournir des contributions volontaires affectées à la mise en œuvre du Plan de travail sur le renforcement des capacités pour 2012-2014, et a soutenu le Secrétariat de la CEM dans la détermination des besoins en matière de renforcement des capacités et dans le domaine de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités.

CAMPAGNES EN FAVEUR DES ESPECES, «ANNEE DU...»: Jeudi, le Secrétariat de la CEM a présenté le rapport sur les campagnes suivantes: 2009, Année du Gorille; 2010, Année internationale de la biodiversité; 2011-2012 Année de la chauve-souris; et la collaboration CEM/CDB sur la Journée annuelle mondiale des espèces migratrices (UNEP/CMS/Conf.10.13).

AMBASSADEURS DE LA CEM: Jeudi, le Secrétariat de la CEM a présenté, et la GC a applaudi, le rôle des ambassadeurs de la CEM, remerciant les quatre ambassadeurs de la CEM: Kuki Gallmann, Peter Schei, Ian Redmond et Stanley Johnson.

QUESTIONS DIVERSES

Vendredi, le président Størkersen a présenté la résolution sur la nomination et les procédures de recrutement d'un nouveau Secrétaire exécutif de la CEM (UNEP/CMS/Res.10.29), soulignant que la nomination du prochain Secrétaire exécutif doit être transparente, en concertation avec les parties et impliquant la participation du CP. Il a indiqué que la résolution demande qu'une personne qualifiée soit choisie à titre temporaire jusqu'à ce qu'une nomination soit effectuée. En plénière, vendredi, les délégués ont adopté la résolution.

Résolution finale: Dans la résolution sur les procédures de nomination du Secrétaire exécutif de la CEM (UNEP/CMS/Res.10.29), la CdP exprime sa gratitude à Elizabeth Mrema pour son travail, et, comme suite à sa décision de démissionner du poste:

- souligne la nécessité, pour la nomination du prochain Secrétaire exécutif, d'être effectuée de manière transparente;

- souligne le souhait des parties d'être consultés sur le sujet de manière complète et en temps opportun; et
- prie le directeur exécutif du PNUE d'organiser le recrutement d'un nouveau Secrétaire exécutif, choisis et nommés en tant que membre du personnel du PNUE, conformément aux règles et règlements régissant le recrutement du personnel de l'ONU et suivant la procédure contenue dans une annexe à la résolution, et de veiller à la continuité du travail du Secrétariat, par la nomination, en temps opportun, d'une personne qualifiée, à titre temporaire pour la période intérimaire.

CEREMONIE DE REMISE DU PRIX DE THÈSE: Mardi, le Secrétariat a organisé une cérémonie de la CdP10 de remise du Prix de Thèse, et la lauréate, Lucy King, a présenté son travail sur l'interaction entre l'éléphant d'Afrique et l'abeille africaine et son application comme moyen de dissuasion des éléphants.

PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Vendredi, les délégués ont adopté le rapport de la réunion. Elizabeth Mrema, secrétaire exécutive de la CEM, a remercié le président sortant du CP, Mohamed Saoud Sulayem. Elsa Nickel (Allemagne) a exprimé à Elizabeth Mrema sa satisfaction pour les services rendus à la CEM.

Mrema a remercié la Norvège pour l'accueil de la CdP10, et a remercié également le personnel du Secrétariat de la CEM, le CP et le CSc, ainsi que l'ensemble des partenaires, donateurs, parties, personnes et institutions qui ont travaillé pour faire de la CdP10, un succès.

Brita Slettemark (Norvège) a lu la déclaration de clôture, au nom de Heidi Sørensen, secrétaire d'Etat, ministère de l'environnement, et de M. Erik Solheim, ministre de l'environnement et du développement international, soulignant, entre autres, l'importance des réseaux écologiques établis entre les sites essentiels à la conservation des espèces migratrices. Elle a félicité les délégués pour leur travail, mais leur a rappelé que "les résolutions ne sont qu'un début" et que l'action est nécessaire. Elle a clos la CdP10 à 18h30.

BRÈVE ANALYSE DE LA CDP10 DE LA CEM

«L'histoire de la migration des oiseaux est l'histoire d'une promesse: promesse de retour», nous dit-on dans l'ouverture du film *Winged Migration*. Atterrissant dans la ville pluvieuse, mais charmante, de Bergen, en Norvège, les participants à la dixième réunion de la Conférence des Parties (CdP10) à la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages (CEM) se sont réunis pour tenir leurs promesses de retour à la table des négociations et trouver des façons de les faire aboutir à la protection des espèces migratrices. Les délégués, y compris de nombreux membres de l'ensemble de la famille de la CEM, ont montré leur attachement à ce processus et ont jeté les bases essentielles nécessaires à la prochaine étape de leur voyage.

Évaluant la Convention dans le cadre de la grande famille de la CEM, y compris d'autres conventions relatives à la biodiversité, cette brève analyse examine la manière dont les négociations menées à la CdP10 renforcent la Convention et aident à établir le cours de ses efforts futurs et continus pour la protection des espèces migratrices les plus menacées.

LE VOL DU FAUCON: ENGAGE, COHERENT ET DURABLE

La proposition d'inscrire le faucon sacré à l'Annexe I a été l'objet de discussion d'un groupe de travail durant toute la semaine, mais les discussions avaient, pour la Convention, des

implications au-delà de l'inscription d'une unique espèce. Étant donné que les parties avaient, à la CdP9, décidé de procéder, à la CdP10, à l'inscription du faucon, si sa population a continué de baisser, certains membres du groupe de travail ont émis des réflexions sur la perte de crédibilité de la Convention, si ces engagements n'étaient pas honorés.

La justification de l'inscription de l'espèce à la CEM est fondée sur son déclin continu, selon la proposition présentée par l'Union européenne, qui met en évidence les menaces pesant sur les faucons, telles que l'électrocution, la persécution, la destruction des habitats et l'utilisation des pesticides. Toutefois, les membres ont noté que la principale menace posée à l'espèce – le commerce illégal – relevait de la CITES, et ont souligné les risques de duplication du travail de la CITES. En conséquence, le groupe de travail a réfléchi à la manière de concilier l'engagement de la CdP9 avec l'appel «à la cohérence et à la régularité» avec les activités de la CITES.

Par ailleurs, des discussions ont repris la question de l'exploitation durable, à travers des comptes rendus sur la fauconnerie, présentée non seulement comme un moteur du commerce illicite, mais aussi comme partie intégrante du patrimoine culturel de certains pays représentés au sein du groupe de travail. Beaucoup ont reconnu l'exploitation durable comme étant un élément essentiel des efforts fournis en faveur de la conservation, qui a également émergé comme un facteur à examiner dans d'autres discussions menées à la réunion, notamment sur la proposition de l'inscription du mouflon Argali à l'Annexe II, espèce qui doit sa conservation et gestion dans certains pays de l'aire, à la recette provenant des trophées de la chasse durable.

Pour concilier ces considérations contradictoires et préserver la crédibilité de la Convention, les membres ont finalement accepté un compromis consistant à inscrire le faucon, mais incluant une disposition de déclassement, visant à autoriser des prélèvements, si les populations de cette espèce montraient des signes de reprise.

MIGRER ENSEMBLE — LA FAMILLE DE LA CEM

Les scientifiques ont constaté que la formation en forme de V utilisée par la migration des oies servait deux objectifs importants: d'abord, la conservation de leur énergie. Chaque oiseau vole légèrement au-dessus de l'oiseau devant lui, pour réduire la résistance au vent. Les oiseaux prennent tour à tour les places de devant, retournant en arrière quand ils se fatiguent. Le deuxième avantage est qu'il est facile de garder trace de tous les oiseaux de la volée et aide à la communication et à la coordination au sein du groupe. En ces temps économiques difficiles, il semble particulièrement approprié que la CEM, en tant que convention axée sur les espèces migratrices transfrontières, doive suivre l'exemple de certaines espèces pour la protection desquelles elle a été conçue, et opérer comme une volée d'instruments. Tenir des formations, cependant, n'est pas une tâche facile, et ce chapitre donne un aperçu des réussites accomplies et des défis qui restent à relever dans la coordination au sein de la CEM et entre la CEM et Accords environnementaux multilatéraux (AEM) touchant à la biodiversité.

La CEM en tête: parentalité d'une famille d'instruments:

Ces dernières années, la Convention a connu une croissance exponentielle, avec une prolifération de protocoles d'accord (PA) et autres ententes. Dans son allocution d'ouverture de la CdP10, la secrétaire exécutive de la CEM, Elizabeth Mrema, s'est référée à la «famille» de la CEM, composée actuellement

de sept accords contraignants et de 19 protocoles d'accord et plans d'actions. Il est vrai que beaucoup estiment que cette croissance est une indication du succès de la Convention, mais il est vrai aussi que les responsabilités liées à ces instruments exigent beaucoup de ressources. Plusieurs délégués ont fait part de leur préoccupation d'avoir eu à constater qu'un certain nombre d'instruments est effectivement «dormant», avec peu de moyens ou d'activités. Certains ont déploré qu'au sein du Secrétariat de la CEM, une seule personne porte sur ses épaules la charge de la gestion de 14 protocoles d'accord.

Certains s'inquiètent du fait que même les instruments disposant d'un financement sont largement soutenus par des contributions volontaires, plutôt que par le budget de base, ce qui donne lieu à des incertitudes quant à leur stabilité à long terme. Un participant a suggéré que l'engagement des Emirats arabes unis à fournir 4 millions de dollars pour les programmes en faveur des rapaces et des dugongs (pour soutenir efficacement le bureau d'Abou Dhabi de la CEM et ces protocoles d'accord) crée un déséquilibre entre les instruments, et a estimé qu'un engagement en faveur du budget de base de la Convention aurait été mieux. Evoquant la participation de la Russie dans le protocole d'accord sur l'antilope saïga et des Etats-Unis, dans le protocole d'accord sur les requins migrateurs, un autre délégué a fait observer que les structures de financement et de gouvernance des protocoles d'accord donnaient des occasions uniques, même à des non-parties, de contribuer à la mise en œuvre de la Convention.

Plusieurs autres délégués et observateurs ont accueilli avec satisfaction le caractère souple et non bureaucratique des protocoles d'accord. Un délégué a dit en plaisantant que la CEM est une «convention non conventionnelles», car elle permet à des non parties de soutenir les initiatives entreprises dans le cadre de ses protocoles d'accord et ententes connexes, attire des financements de la part à la fois de parties et de non parties et offre aux ONG des possibilités de participer directement à la mise en œuvre. Certains ont suggéré que la contribution au protocole d'accord sur les requins, par les États-Unis, qui sont non partie à la CEM, et celle au protocole d'accord sur les rapaces et les dugongs, par les E.A.U., constituent tous deux des exemples positifs de la manière dont des opportunités de financement ciblé peuvent susciter l'intérêt pour le soutien des activités de la CEM. On peut, donc, soutenir que le potentiel de certains instruments de la CEM doit être réalisé, vu qu'ils sont les mécanismes les plus importants pour les efforts fournis pour la conservation des espèces inscrites à la CEM.

Les avantages de la volée: la CEM dans le groupe de la biodiversité: Dans le même temps que la CEM tente de rationaliser la croissance de ses ententes, protocole d'accords et plans d'action, sa volée est également partie intégrante du groupe plus large des AEM liés à la biodiversité. Partout dans le système des Nations Unies, des efforts sont en cours pour renforcer les synergies et la coopération entre les AEM, et cela était particulièrement évident à la CdP10 de la CEM. La coopération entre les AEM et les instruments de la CEM était visible même dans l'organisation de la CdP10, par exemple, dans le cadre de laquelle, la CITES a fourni un membre du personnel de son Secrétariat pour aider la CEM dans sa réunion.

Le Secrétariat de la CEM s'est engagé dans un certain nombre d'initiatives dont, notamment, des travaux sur l'harmonisation des systèmes de communication des données, aux fins de rationaliser les activités de l'ensemble de ses

instruments avec celles de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de la CITES et de la Convention de Ramsar sur les zones humides. Pour illustrer cette grande coopération, des représentants de ces deux dernières conventions ont pris la parole lors de la plénière d'ouverture et ont également participé de manière active aux travaux de la réunion durant toute la semaine.

Les efforts fournis en faveur de la volée et ses avantages, y compris ceux fournis par d'autres AEM, ont été présentés par le Secrétariat durant la CdP10. Le leadership de la CITES, en particulier, a été souligné, notamment ses efforts pour la coordination des priorités des AEM relatifs à la biodiversité, devant être incluses dans la sixième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et dans l'élaboration des Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Par delà les AEM, les synergies avec les organisations non gouvernementales (ONG) ont été mentionnées à l'occasion de la référence à la Liste rouge de l'UICN, mise en exergue dans la discussion des directives régissant les propositions d'inscription aux annexes. La CdP10 a également souligné les liens entre la CEM et le secteur privé, allant de l'octroi, par la société d'énergie RWE, de 120.000 € pour l'étude indépendante et l'élaboration de directives permettant d'atténuer et de prévenir le conflit entre les oiseaux migrateurs et les réseaux électriques, au parrainage, par la Lufthansa, du «Prix de thèse» décerné tous les trois ans par la CEM à la recherche doctorale portant sur la conservation des espèces migratrices, et le leadership de l'agence de voyage TUI dans l'initiative '2006-2007, Année du Dauphin'.

En dépit de ces réalisations concertées, un potentiel de synergies supplémentaires reste à exploiter. Certains ont fait observer qu'étant donné que cette CdP était petite, avec seulement 300 participants, elle ne représentait pas encore la masse critique permettant de faire entendre une voix puissante en faveur de la protection des espèces. D'autres ont déploré le fait qu'il n'y ait pas eu une forte présence de la CDB à la CdP10. Au cours des délibérations du groupe de travail sur la forme future de la Convention, le réseau pour la protection des espèces sauvages migratrices, nouvellement formé, a souligné la volonté de la communauté des ONG à aider à la mise en œuvre de la Convention, et a déploré le manque d'implication des ONG dans les discussions sur la forme future, qui ont eu lieu durant la période entre la CdP9 et la CdP10. Un participant a fait observer qu'en cette période précédant la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD ou Rio +20), il est sans doute temps d'examiner les avantages d'une collaboration plus étroite entre la CITES et la CEM, conformément aux synergies réalisées au sein du groupe des AEM relatifs aux produits chimiques. En outre, l'un des intervenants qui ont pris la parole au cours de la séance d'ouverture, a mis en garde contre «le prêche à des convertis», et d'autres, dans un certain nombre d'exposés, ont souligné la nécessité d'aller au-delà de la conservation axée sur les AEM et les organisations. La question de la nécessité d'établir des partenariats avec le secteur privé, a été soulevée dans les discussions menées durant la semaine, les intervenants sur la question des lignes électriques et des électrocutions d'oiseaux, appelant à la collaboration avec le secteur de l'énergie, et ceux sur la question du bruit sous-marin, soulignant la nécessité de travailler avec les entreprises de bâtiment et d'infrastructure. Reconnaissant la nécessité d'une plus large coopération, les

parties ont fournis des efforts pour l'intégration d'organismes extérieurs dans leurs travaux futurs, efforts illustrés, par exemple, par l'adoption d'une résolution contenant une demande au FEM de contribuer aux travaux de la CEM sur les réseaux écologiques.

LES VOIES ET TRAJECTOIRES DE MIGRATION FUTURES

Les inévitables difficultés d'ordre pratique et financier, de la parentalité d'une famille en pleine expansion, ainsi que les questions posées actuellement sur le rôle le plus efficace que pourrait remplir la CEM au sein du groupe des AEM liés à la biodiversité, n'étaient pas nouvelles pour la CdP. Ces mêmes questions, sur la meilleure façon de structurer la CEM pour qu'elle puisse atteindre ses objectifs et bénéficier à l'ensemble de la volée, ont conduit les parties, à la CdP9, à lancer un processus d'introspection et d'examen de la forme future que pourraient revêtir la Convention et ses instruments, et les résultats de ce processus intersessions ont été repris à Bergen.

Certains délégués se sont demandé, au début de la semaine, s'ils étaient en mesure de répondre aux grandes attentes de la CdP9 de les voir marquer un tournant quant à la capacité de la Convention à répondre aux défis actuels et futurs. Etant donné que plusieurs activités déterminées pour la phase suivante du processus de la forme future impliquent l'analyse des lacunes et l'évaluation des ressources, certains délégués se sont inquiétés du montant des ressources dépensées uniquement sur la compréhension de l'état des lieux actuel, et du fait qu'il reste beaucoup à faire avant de voir se réaliser un quelconque changement réel.

Toutefois, en dépit de ces préoccupations, la question de la forme future de la Convention a occupé une place centrale dans les discussions de la CdP10, et une étroite association établie entre la conception institutionnelle et le budget s'est poursuivie toute la semaine dans les débats du groupe de travail conjoint qui a traité ces deux questions. Le groupe de travail a réalisé de réels progrès grâce à un processus méticuleux chronophage d'appariement des activités prioritaires déterminées par le groupe de travail intersessions et des ressources disponibles pour le prochain triennat, fournissant des orientations au programme de travail du Secrétariat et soulignant les besoins en matière de contributions volontaires. La valeur de l'appui sur la mémoire institutionnelle de vieux hommes d'Etat comme les ambassadeurs de la CEM, s'est illustrée dans leur engagement dans les discussions du groupe de travail, proposant l'établissement d'un budget secondaire alimenté par des contributions volontaires, semblable à ceux mis en place par la Convention de Ramsar et la CITES.

Comme dans les formations des volées des oies, les délégués ont perçu les synergies comme un moyen de poursuivre les efforts de CEM tout en préservant les ressources. Les possibilités ont inclus le remodelage du Conseil scientifique (CSc) de manière à combiner son travail avec celui de l'ensemble des membres de la famille de la CEM, et l'harmonisation avec d'autres AEM. Ces initiatives, avec les économies potentielles, ont été particulièrement bien accueillies par certaines délégations qui étaient inquiètes en cette ère d'austérité financière, où les discussions budgétaires sont déjà en lutte avec les voies et moyens de financer les activités existantes. D'autres, cependant, se sont demandé si de telles initiatives allaient marcher dans la réalité, étant donné que le travail scientifique devant être mené

dans le cadre de chaque instrument est spécifique à l'espèce. Reste à voir où vont conduire ces discussions durant la prochaine période triennale.

Bien qu'aucune importante transformation n'ait été réalisée à la CdP10, beaucoup ont été encouragés par l'entente que le processus en cours sur le plan futur éclairerait le prochain plan stratégique de la période 2015-2023, et espèrent voir cela permettre l'amélioration de l'efficacité de la Convention et la rendre apte à faire face aux menaces croissantes pesant sur bon nombre d'espèces. D'autres ont espéré voir les directives fournies au Conseil scientifique déterminer l'utilisation potentielle future des réseaux écologiques, contenues dans la résolution sur le rôle des réseaux écologiques dans la conservation des espèces migratrices, créer une connectivité entre les approches de conservation des espèces et des écosystèmes. Un certain nombre de signatures du protocole d'accord et d'inscription aux Annexes I et II et l'annonce, par la Norvège, de la levée de ses réserves sur un certain nombre de cétacés et deux espèces de requins inscrites aux annexes, ont également revigoré le moral des participants.

La CdP10 a représenté une escale sur la voie de migration de la CEM vers sa nouvelle forme. Comme résultat du travail laborieux du groupe de travail sur la forme future et le budget pour correspondre les activités de la forme future avec des lignes budgétaires, les délégués ont établi une trajectoire claire et chiffrée à suivre durant la prochaine période triennale, commençant par une analyse détaillée des lacunes et des besoins de la famille de la CMS, dans l'objectif de renforcer la contribution de la Convention à la conservation, gestion et utilisation durable des espèces migratrices. A l'heure où les délégués démarraient les réunions de la RdP 2 sur le protocole d'accord en faveur du Gorille, pendant que d'autres effectuaient une dernière promenade dans les rues de la ville avant de rentrer chez eux, la fin de la CdP10 a laissé intact l'engagement des parties et des institutions à voler ensemble.

REUNIONS A VENIR

Atelier régional de la CDB pour la Méso-Amérique sur l'actualisation des SPANB: Cet atelier vise: à renforcer les capacités nationales pour l'élaboration, la mise en œuvre, la révision, l'actualisation et la communication des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB); à faciliter la mise en œuvre nationale du Plan stratégique pour la biodiversité pour la période 2011-2020; et à les traduire en objectifs et engagements nationaux. **dates:** 28 novembre - 2 décembre 2011 **lieu:** San Jose, Costa Rica **contact:** CBD Secretariat **tél.:** +1-514-288-2220 **télécopie:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/doc/?meeting=CBWNBSAP-MA-02>

Huitième session ordinaire de la Commission des pêches dans le Pacifique occidental et central: Le premier objectif de la CPPOC, cette année, est l'adoption d'une mesure de remplacement pour la Mesure de conservation et de gestion (MCG) 2008-01, la MCG pour le thon obèse et le thon albacore dans le Pacifique occidental et central. **dates:** 5-9 décembre 2011 **lieu:** Koror, Palau **contact:** WCPFC Secretariat **tél.:** +691-320-1992/1993 **télécopie:** +691-320-1108 **courriel:** wcpfc@wcpfc.int **www:** <http://wcpfc.int/meetings/2011/8th-regular-session-commission>

Atelier régional de la CDB pour la mise à jour des SPANB (Europe centrale et orientale): Les objectifs de cet atelier sont: renforcer les capacités nationales pour l'élaboration, la mise en œuvre, la révision, l'actualisation et la communication des stratégies et plans d'action (SPANB); faciliter la mise en œuvre nationale du Plan stratégique pour la biodiversité au titre de 2011-2020; et traduire le Plan stratégique en objectifs et engagements nationaux. **dates:** 5-8 décembre 2011 **lieu:** Minsk, Biélorussie **contact:** CBD Secretariat **tél.:** +1-514-288-2220 **télécopie:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/nbsap/workshops2/cee/>

Deuxième atelier de la CDB sur l'actualisation des SPANB (Région Sud, Est et Sud-est asiatique): Le but de cet atelier de suivi est de répondre à diverses questions que les pays de la région peuvent avoir rencontrées ou pourraient rencontrer dans le processus de mise à jour de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), avec un accent sur l'établissement d'objectifs, l'engagement des parties prenantes et l'élaboration de plans de mobilisation de ressources financières particuliers à chaque pays, pour la mise en œuvre des SPANB. **dates:** 6-10 décembre 2011 **lieu:** Dehradun, Inde **contact:** CBD Secretariat **tél.:** +1-514-288-2220 **télécopie:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/doc/?meeting=CBWNBSAP-SEASI-03>

Réunion mixte d'experts de la CDB sur la réponse aux préoccupations concernant la biodiversité dans la pêche durable: Cette réunion examinera la mesure dans laquelle les préoccupations concernant la biodiversité sont abordées dans les évaluations existantes, les impacts de la pêche pélagique des niveaux trophiques inférieurs sur la biodiversité marine et côtière, et proposera des options pour le traitement des préoccupations touchant à la gestion durable des pêches et des évaluations connexes. **dates:** 7-9 décembre 2011 **lieu:** Bergen, Norvège **contact:** CBD Secretariat **tél.:** +1-514-288-2220 **télécopie:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/doc/?meeting=JEM-BCSF-01>

Sixième Réunion des Etats signataires de l'OISEA: Cette réunion devait avoir lieu en décembre 2011, mais a été reportée à cause des inondations à Bangkok. De nouvelles dates sont susceptibles d'être fixées en janvier 2012. La sixième réunion du Protocole d'accord de l'océan Indien-Sud-Est asiatique (IOSEA) de la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS) va marquer le dixième anniversaire de l'OISEA. **date:** 3 janvier 2012 (tentative) **lieu:** Bangkok, Thaïlande **contact:** IOSEA Secretariat **tél.:** +662-288-1471 **télécopie:** +662-280-3829 **courriel:** iosea@un.org **www:** http://www.cms.int/species/iosea/IOSEAturtle_bkgd.htm

Symposium international sur l'eau et les zones humides en Méditerranée «de Grado à Agadir: les 20 prochaines années»: Ce symposium vise à examiner la situation actuelle de l'eau et des zones humides dans le bassin méditerranéen, à évaluer les nouveaux défis à relever et à établir un plan d'action pour les 20 prochaines années. **dates:** 6-8 Février 2012 **lieu:** Agadir, Maroc **contact:** Agadir 2012 International Symposium Secretariat **tél.:** +30-210-808-9270 **télécopie:** +30-210-808-9274 **courriel:** agadir2012@medwet.org **www:** <http://agadir2012.medwet.org/>

Séminaire sur les crimes contre les tigres, pour les chefs de la police et des douanes: Cette réunion des supérieurs de la police et des douanes des pays de l'aire de répartition du tigre a pour objectif de déterminer et de mettre en œuvre un plan d'action. **dates:** 13-14 février 2012 **lieu:** Bangkok, Thaïlande

contact: Interpol Environmental Crime **télécopie:** +33-4-72-44-71-63 **www:** <http://www.interpol.int/Crime-areas/Environmental-crime/>

Douzième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE / Forum ministériel mondial: Le Conseil d'administration / Forum ministériel mondial du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) se concentrera sur les thèmes de la CNUDD, qui sont l'économie verte et le cadre institutionnel du développement durable. **dates:** 20-22 février 2012 **lieu:** Nairobi, Kenya **contact:** Secretary, Governing Bodies, UNEP **tél.:** +254-20-762-3431 **télécopie:** +254-20-762-3929 **courriel:** sgc.sgb@unep.org **www:** <http://www.unep.org/resources/gov/>

Réunion d'experts de la CDB sur la conformité dans le cadre du Protocole de Nagoya: Cette réunion abordera les cas de non-conformité. Elle est organisée par le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), en attendant la confirmation de la disponibilité des fonds. **dates:** 28 février - 1^{er} mars 2012 **lieu:** Montréal, Canada **contact:** CBD Secretariat **tél.:** +1-514-288-2220 **télécopie:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/doc/?meeting=ABSEM-COMP-01>

26^e Comité pour les animaux: Cette réunion se penchera sur un certain nombre de points de l'ordre du jour, dont: les requins, les serpents, les esturgeons, les coraux et les critères d'inscription des espèces aquatiques exploitées commercialement. **dates:** 15-20 mars 2012 **lieu:** Genève, Suisse **contact:** CITES Secretariat **tél.:** +41-22-917-8139/40 **télécopie:** +41-22-797-3417 **courriel:** info@cites.org **www:** <http://www.cites.org/eng/com/AC/index.php>

Réunion conjointe des Comités de la CITES pour les animaux et les plantes: La réunion conjointe des Comités de la CITES pour les animaux et pour les plantes abordera les questions communes aux deux comités scientifiques, dont: la coopération avec d'autres conventions; les directives régissant le commerce non-préjudiciable; le transport des spécimens vivants; et l'examen de l'étude sur le commerce important. **dates:** 22-24 mars 2012 **lieu:** Dublin, Irlande **contact:** CITES Secretariat **tél.:** +41-22-917-8139/40 **télécopie:** +41-22-797-3417 **courriel:** info@cites.org **www:** <http://www.cites.org/eng/news/calendar.shtml>

20^e Comité de la CITES pour les plantes: Cette réunion se penchera sur les points de l'ordre du jour, qui comprennent: les orchidées; l'aloès et l'euphorbe; et l'application de la définition de «propagation artificielle» au matériel cultivé dans les pépinières. **dates:** 26-30 mars 2012 **lieu:** Dublin, Irlande **contact:** CITES Secretariat **tél.:** +41-22-917-8139/40 **télécopie:** +41-22-797-3417 **courriel:** info@cites.org **www:** <http://www.cites.org/eng/com/PC/index.php>

SBSTTA 16 DE LA CDB: La 16^e réunion de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique, technique et technologique (SBSTTA) de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) est organisée par le Secrétariat de la CDB. **dates:** 30 avril - 4 mai 2012 **lieu:** Montréal, Canada **contact:** CBD Secretariat **tél.:** +1-514-288-2220 **télécopie:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/meetings/>

Quatrième Congrès des mers Est-asiatiques 2012: Cette réunion se tiendra de mai à août. **date:** 1^{er} mai 2012 **lieu:** in Yeosu, République de Corée **contact:** PEMSEA Secretariat **tél.:** 632-929-2992 **télécopie:** 632-926-9712 **courriel:** info@pemsea.org **www:** <http://eascongress.pemsea.org/international-conference>

RDP 5 DE L'AEWA: La cinquième session de la Réunion des Parties (RdP 5) de l'Accord sur les oiseaux de mer d'Afrique-Eurasie (AEWA) sera organisée par le Secrétariat du PNUE/AEWA et se tiendra à La Rochelle, en France. **dates:** 14-18 mai 2012 **lieu:** La Rochelle, France **contact:** UNEP/AEWA Secretariat **tél.:** +49-228-815-2414 **télécopie:** +49-228-815-2450 **courriel:** aewa@unep.de **www:** http://www.unep-aewa.org/meetings/en/mop/mop5_docs/mop5.htm

Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (CNUDD): Cette réunion est également appelée Rio +20. Elle viendra marquer le 20^e anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, qui s'était réunie à Rio de Janeiro, au Brésil. **dates:** 20-22 juin 2012 **lieu:** Rio De Janeiro, Brésil **contact:** UNCSA Secretariat **courriel:** uncsd2012@un.org **www:** <http://www.uncsd2012.org/>

CdP 11 de Ramsar: Il s'agit de la 11^{ème} réunion des parties (CdP 11) à la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale, en tant qu'habitats de la sauvagine. **dates:** 6-13 juillet 2012 **lieu:** Bucarest, Roumanie **contact:** Ramsar Secretariat **tél.:** +41-22-999-0170 **télécopie:** +41-22-999-0169 **courriel:** ramsar@ramsar.org **www:** <http://www.ramsar.org>

30^{ème} Session du Comité de la FAO sur la pêche: La 30^e session du COFI examinera les activités des Sous-commissions sur l'aquaculture et le commerce du poisson, les progrès accomplis dans l'application du CCPR et des PAI connexes, et les priorités pour le programme de travail de la FAO sur ces questions. **dates:** 9-13 juillet 2012 **lieu:** Rome, Italie **contact:** Hiromoto Watanabe, FAO **tél.:** +39-06-5705-6500 **courriel:** hiromoto.watanabe@fao.org **www:** <http://www.fao.org/fishery/about/cofi/meetings/en>

Edition 2012 du Congrès Mondial de l'UICN sur la Conservation: Le thème du congrès sera la Nature +, slogan choisi pour rendre compte de l'importance fondamentale de la nature et de son lien intrinsèque à chaque aspect de la vie des êtres humains. Les thèmes y seront Nature + climat, Nature + moyens de subsistance, Nature + énergie et Nature + économie. **dates:** 6-15 septembre 2012 **site:** International Convention Center **lieu:** Jeju, République de Corée **contact:** Secretariat **tél.:** +41-22-999 0336 **télécopie:** +41-22-999-0002 **courriel:** congress@iucn.org **www:** <http://www.iucnworldconservationcongress.org/>

CDP 11 DE LA CDB: L'ordre du jour comprend l'examen, entre autres: de l'état d'avancement du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation; de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité; des questions liées aux ressources financières et mécanisme de financement; et de la biodiversité et le changement climatique. **dates:** 8-19 octobre 2012 **lieu:** Hyderabad, Inde **contact:** CBD Secretariat **tél.:** +1-514-288-2220 **télécopie:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** <http://www.cbd.int/>

CDP 16 DE LA CITES: La 16^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) est prévue en mars 2013. **dates:** 3-15 mars 2013 **lieu:** Thaïlande **contact:** CITES Secretariat **tél.:** +41-22-917-81-39/40 **télécopie:** +41-22-797-34-17 **courriel:** info@cites.org **www:** <http://www.cites.org/>

CDP 11 DE LA CEM: La prochaine réunion de la Conférence des Parties à la CEM se tiendra dans la période entre octobre et décembre 2014. **dates:** à décider **lieu:** Paraguay **contact:** UNEP/CMS Secretariat **tél.:** +49-228-815-2426 **télécopie:** +49-228-815-2449 **courriel:** secretariat@cms.int **www:** <http://www.cms.int/>

GLOSSAIRE

AHTEG	Groupe spécial d'experts techniques
AP	Aires Protégées
APA	Accès et Partage des Avantages
CAFF	Groupe de travail sur la Conservation de la Faune et de la Flore Arctiques du Conseil de l'Arctique
CAL	Communautés Autochtones et Locales
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CdP	Conférence des Parties
CIPV	Convention Internationale pour la Protection des Végétaux
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction
CPCC	Consentement Préalable en Connaissance de Cause
ECO	Pays d'Europe Centrale et Orientale
EEE	Espèces Exotiques Envahissantes
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIAB	Forum International Autochtone sur la Biodiversité
GRULAC	Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes
ITM	Initiative Taxonomique Mondiale
MEI	Mécanisme pour l'Échange de l'Information
NEAFC	Commission des Pêches de l'Atlantique du Nord-Est
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OSASTT	Organe Subsidaire chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques
OSPAR	Conventions d'Oslo et de Paris pour la Protection du Milieu Marin de l'Atlantique du Nord-Est
PEID	Petits États Insulaires en Développement
PIBSE	Plateforme Intergouvernementale scientifique et politique sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques
PSBC	Programme de Surveillance de la Biodiversité Circumpolaire
SMCP	Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes
SPANB	Stratégies et Plans d'Action Nationaux pour la Biodiversité
SPS	Mesures Sanitaires et Phytosanitaires
ZIEB	Zones Importantes sur le plan Écologique ou Biologique